

Rapport d'orientations budgétaires

Exercice 2026

***En application des articles L. 2312-1 et L. 5211-36
du Code Général des Collectivités Territoriales***



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Le contexte du DOB au sein de la vie budgétaire de la communauté de communes

« Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. » (Article 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

Le vote du budget est la mise en œuvre de cet article de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. C'est l'acte par lequel les conseillers communautaires définissent et approuvent la politique fiscale et budgétaire pour l'année.

Toute politique intercommunale, tant en matière de services rendus à la population que d'aménagements ou d'équipements, a besoin de moyens financiers pour être mise en œuvre. Le budget retrace l'ensemble des ressources et des dépenses qui seront mobilisées au cours de l'année pour conduire les projets de la Communauté de Communes.

Plusieurs temps forts marquent le cycle budgétaire :

→ **le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.)** : Ce débat, qui représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité, d'éclairer leur choix en vue du vote du budget primitif et d'avoir une réflexion sur les exercices à venir.

→ **le budget primitif** : c'est un acte essentiel qui formalise le projet annuel et fixe les dépenses et les recettes de l'année. Il est la traduction budgétaire des opérations que la Communauté de Communes souhaite mener.

→ **les décisions modificatives** : des ajustements de crédits sont parfois nécessaires en cours d'année pour tenir compte d'éléments nouveaux, telles que des modifications réglementaires, des dépenses imprévues ou des recettes nouvelles.

→ **le compte administratif/CFU** : il correspond à la clôture de l'exercice (au 31/12) et enregistre l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées dans l'année. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés (en tenant compte bien sûr des réalisations en cours).

Introduction

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en terme financier le choix politique des élus. Le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les collectivités du plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du conseil communautaire ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur EPCI.

En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

Ce débat n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat dans le département puisse s'assurer du respect des obligations légales.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire (environnement économique local et national, contexte financier, orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...)
- une analyse de la situation financière de la collectivité : (évolution des principaux postes budgétaires, marges de manœuvre (épargne, fiscalité, endettement),
- les perspectives pour l'année à venir et la prévision pluriannuelle des investissements.

Le présent document a pour objet de servir de base d'échanges aux élus. Il présente les principaux éléments de contexte et de conjoncture dans lesquels s'inscrira le budget 2026 (I), l'analyse de la situation financière de la collectivité en fin d'exercice 2025 (II) ainsi que les grandes orientations budgétaires annuelles et pluriannuelles (III).

Sommaire

I- Le contexte économique et financier

II- L'évolution structurelle des finances des CT

III. La situation financière et fiscale la CCTHPN

IV- Orientation annuelle et projet intercommunal

V- Le rapport d'égalité femmes- hommes



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Sommaire

I- Le contexte économique et financier

La dette nationale, première politique publique nationale ?

Une dégradation des ratios nationaux à fort impact pour le service public local

Les marges de manœuvre en terme d'endettement



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

A. Le budget national construit dans ce contexte

Un exercice de haute voltige pour l'Etat

Les collectivités locales appelées à l'effort pour éviter le crash ?

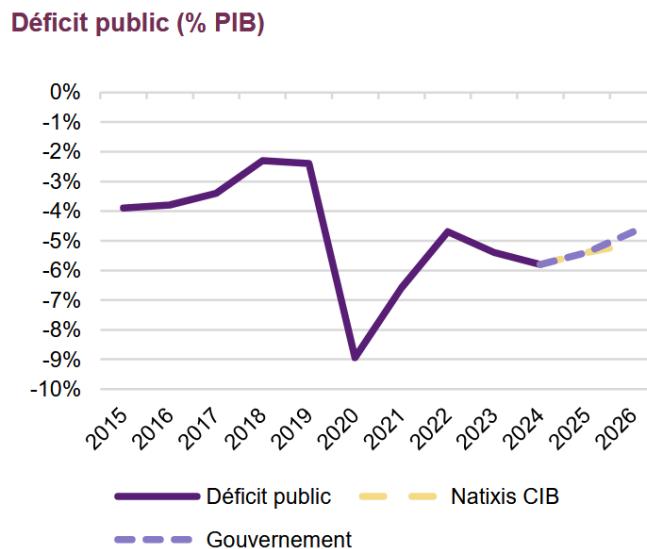
Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et dette abyssale, le Gouvernement a proposé un budget à la France en 2026 via le recours à 3 « 49.3 ».

L'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. (**Mission impossible?**)

Mais le contexte économique est lourd et fragile :

- ❖ la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios.
 - ❖ L'inflation reste une menace.
 - ❖ C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense
-
- ❖ Les collectivités sont dépendantes des choix nationaux,**
- de par la disparition d'une fiscalité perçue au profit d'une fiscalité compensatoire sans cesse remise en cause

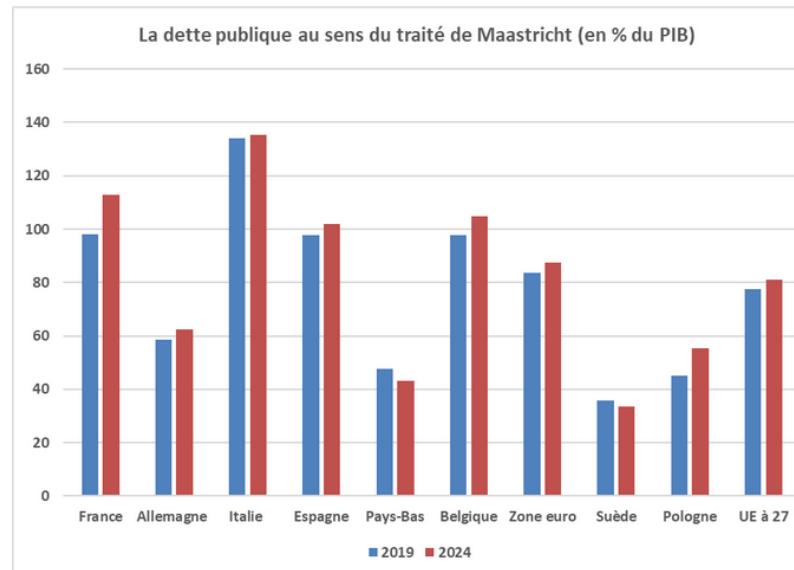
A. La dette nationale, première politique publique nationale, à l'origine de la déstabilisation financière nationale et à venir pour les collectivités



Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % en 2025 et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
État	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	0,3	0,1
Prefecture			
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7
024-0004150-20260209-DE2026_001-DE			
Reçu le 20/02/2026			

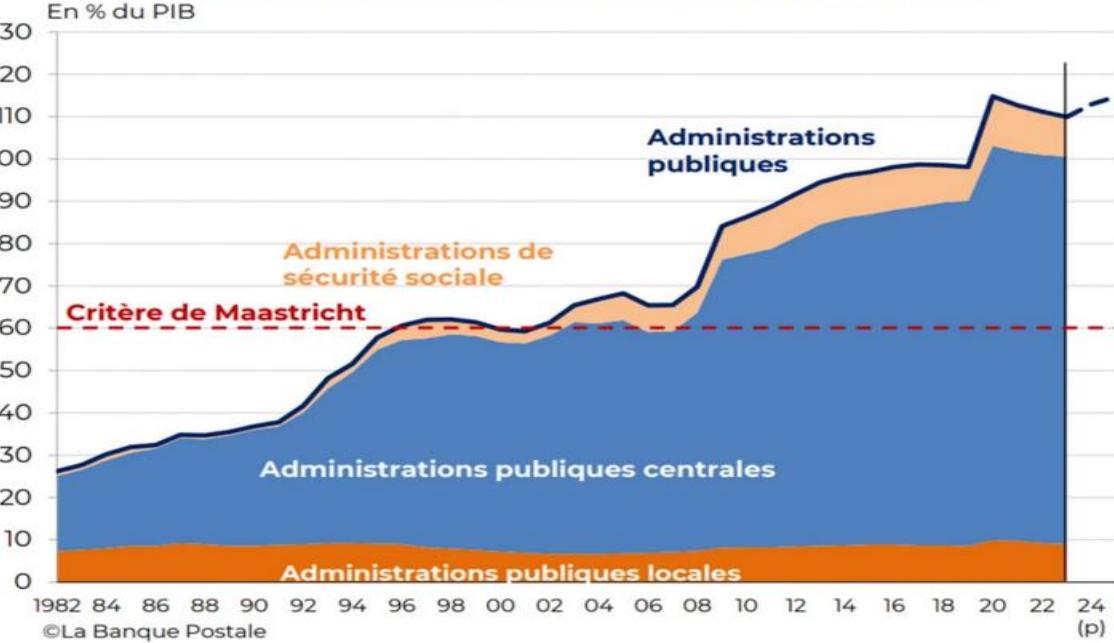


La dette publique de la France au sens du traité de Maastricht à la fin de 2024 (113,0 % du PIB) est supérieure aux moyennes de la zone euro (87,4 % du PIB) et de l'Union européenne (81,0 %).

C'est la troisième de l'Union, derrière celles de la Grèce (153,6 % du PIB) et de l'Italie (135,3 %). Elle est notamment beaucoup plus élevée que celle de l'Allemagne (62,5 %). Neuf pays de la zone euro ont une dette inférieure à 60 % du PIB, notamment les Pays-Bas (43,3 % du PIB).

De fin 2019 à fin 2024, la dette publique s'est accrue de 14,8 points de PIB en France, contre en moyenne 3,8 points dans la zone euro et 3,6 points dans l'Union européenne.

La dette des administrations publiques



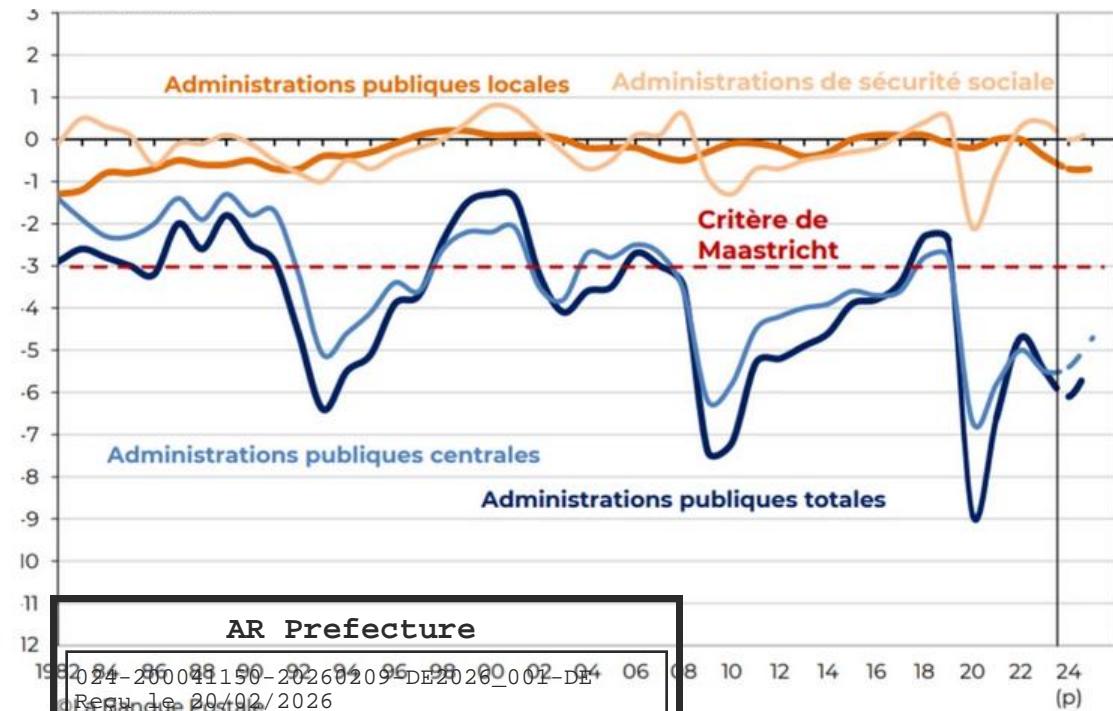
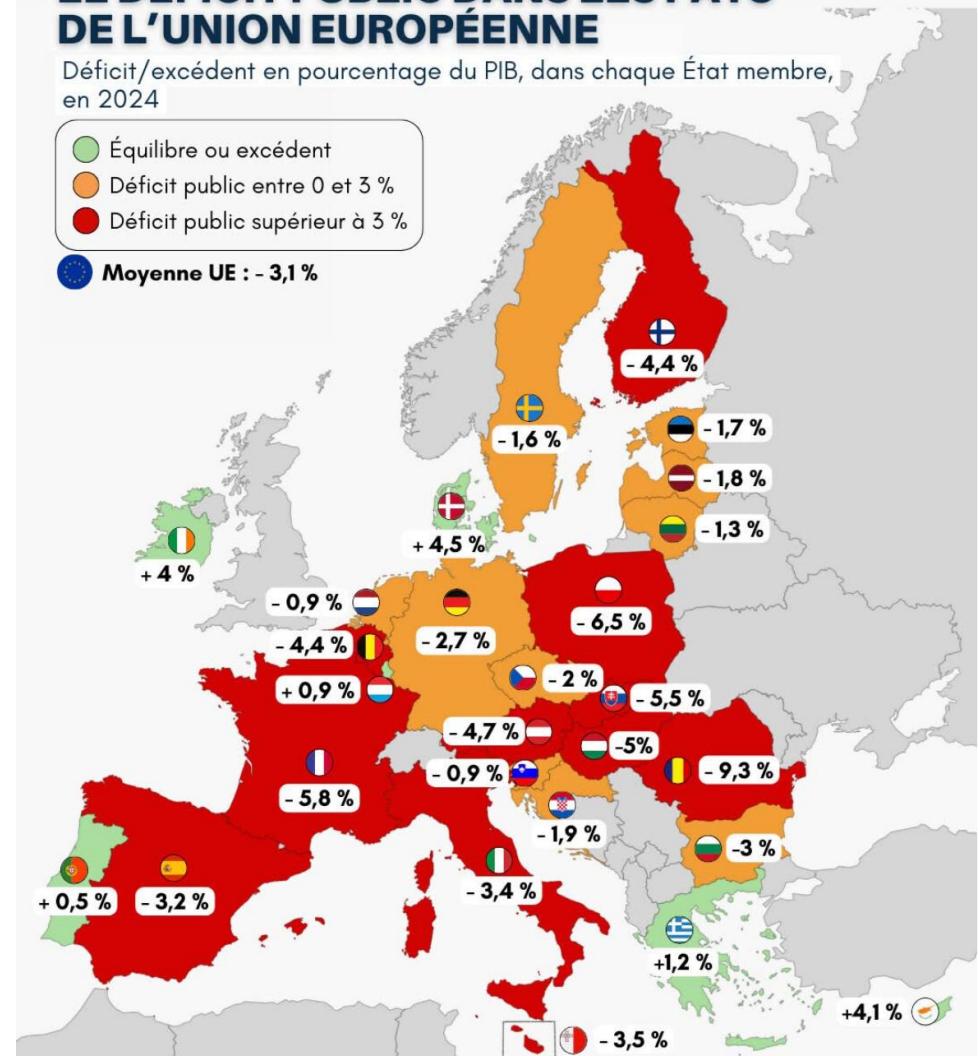
- Une dette nationale connue depuis les chocs pétroliers de 1974
- Une absence du respect des critères de Maastricht depuis 1995
- un poids prépondérant de la dette publique nationale
- une stabilité de la dette publique locale au regard de l'évolution de ses compétences avec la décentralisation

LE DÉFICIT PUBLIC DANS LES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

Déficit/excédent en pourcentage du PIB, dans chaque État membre, en 2024

- Équilibre ou excédent
- Déficit public entre 0 et 3 %
- Déficit public supérieur à 3 %

Moyenne UE : - 3,1 %



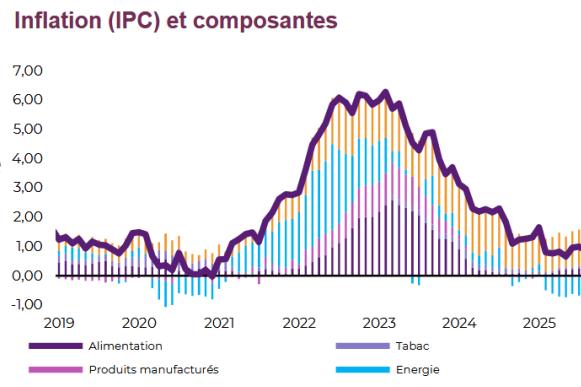
B. Une dégradation des ratios nationaux à fort impact pour le service public local

Une inflation française qui se maîtrise

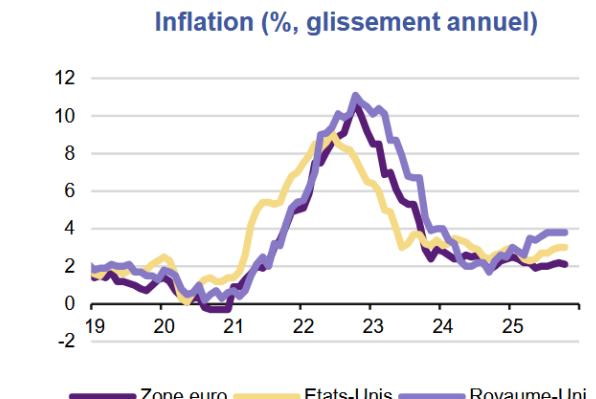
L'inflation française est la plus faible de la zone euro (à l'exception de Chypre), celle-ci ayant été tirée à la baisse par la baisse des prix des tarifs réglementés de l'électricité de 15 % en février 2025.

L'inflation française resterait modérée en 2026, ce qui s'explique par

- la baisse des prix du pétrole et du gaz et l'appréciation de l'euro,
- la modération des salaires dans un contexte de ralentissement de l'emploi et de croissance légèrement sous le potentiel



Inflation Française



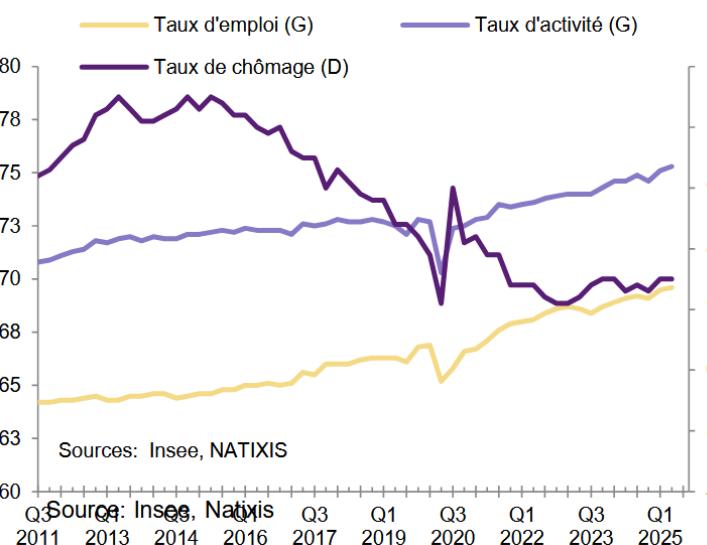
Inflation des « zones »

Un taux de chômage attendu en légère hausse

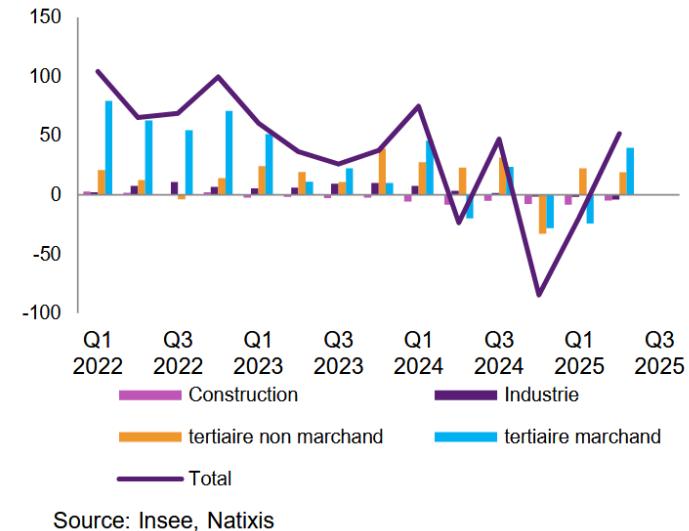
Le taux de chômage (BIT) est resté stable au 2ème trimestre 2025 à 7,5 %.

Il augmenterait légèrement en 2026, à 7,6 %, la croissance du PIB étant attendue sous son potentiel l'an prochain dans un contexte d'incertitudes politiques persistantes.

Evolution du marché du travail



Evolution de l'emploi par secteurs (milliers d'emplois)



B. Une dégradation des ratios nationaux à fort impact pour le service public local

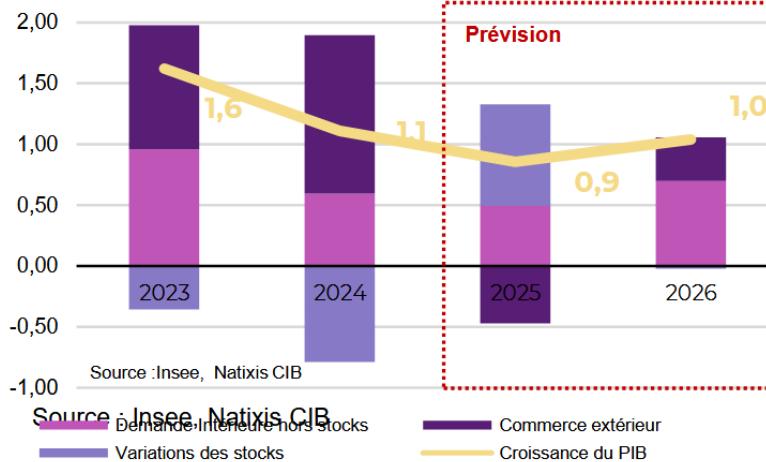
Quelle croissance en France ?

Anticipation d'une croissance de **0,9 % en 2025 et 1,0 % en 2026 en France**,

La croissance française a été particulièrement dynamique au 3ème trimestre 2025 (+0,5 % T/T) notamment grâce à la bonne performance des points forts de l'économie française, à commencer par l'aéronautique dont le rythme des livraisons continuerait d'augmenter au cours des prochains trimestres.

L'incertitude politique, qui a coûté **0,2 à 0,3 point** de pourcentage de croissance en 2025, continuerait à freiner la reprise en 2026, en particulier la consommation des ménages et l'investissement des entreprises.

Croissance et contribution



Une disparité mondiale ?

1,2 % en Zone Euro tirée par les Pays du sud de l'Europe

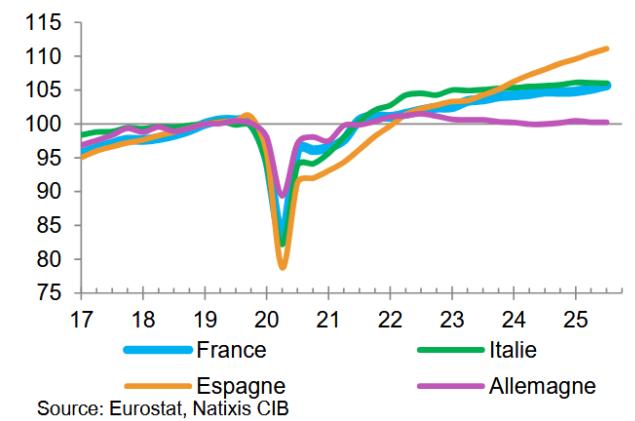
Dont 2,9 % en Espagne

1,8 % aux Etats –Unis

4,8 % en Chine

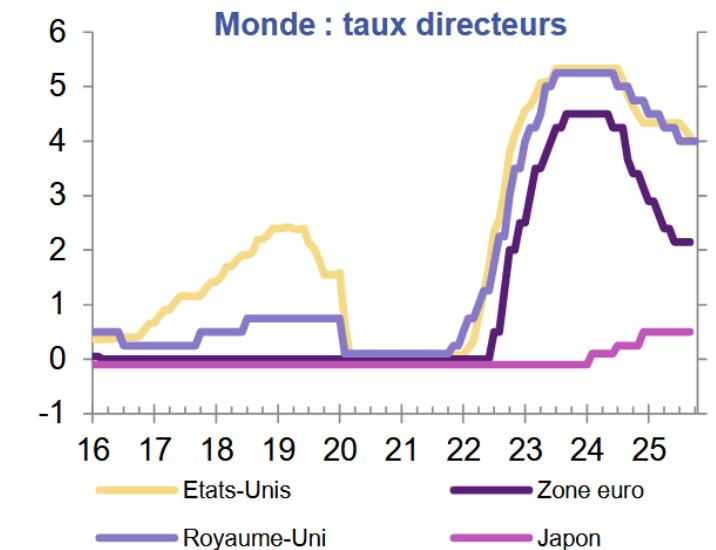
Croissance mondiale de 2,8 %

Croissance du PIB (T1-2019 = 100)



Un risque pour l'Etat d'avoir construit un volet recette sur une dynamique qui ne soit pas au RDV en fin d'année

C. Les marges de manœuvre en terme d'endettement



Côté politique monétaire,

- la Fed poursuivrait **son cycle de baisses de taux**,
- tandis que la **BCE** s'arrêterait à **2 %**.

La BCE considère qu'elle est « bien positionnée » pour faire face aux différents chocs, ce qui justifie un statu quo à 2 %.

La Banque d'Angleterre continuerait son cycle de baisse de taux mais à un rythme prudent compte tenu d'une inflation toujours élevée.

A rebours, la **Banque du Japon** augmenterait une dernière fois ses taux en décembre 2025, à 0,75 %

Peu d'espoir d'un meilleur recours à l'emprunt en 2026 en matière de taux

Sommaire

II – La loi de finances 2026 : entre réductions drastiques et manque de perspectives

Les impacts sur le budget de la CCTHPN

La remise en cause de la fiscalité compensatoire



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir



Comment assurer une pluri annualité dans ce contexte ?



Un nouvel effort de 2 Milliards demandés aux collectivités
Avec des annonces jusqu'à – 4,6 à 4,7 Mds D'€,

Les intercommunalités subissent une lourde contribution liée à la suppression d'une fiscalité compensatoire.

Lourdes conséquences que feront peser ces mesures sur les intercommunalités et les territoires industriels.

« L'effort imposé aux intercommunalités demeure supérieur à la moitié de l'ensemble des ponctions sur les collectivités, soit plus du double de leur part dans les dépenses locales »

Les territoires industriels subissent particulièrement cette « ponction des moyens »

Mais la CCTHPN a anticipé

- cette pratique étatique consistant à supprimer les mécanismes de compensation pourtant mis en place pour neutraliser une fiscalité transférée,
- ce qui constitue une remise en cause du principe de compensation financière prévu à l'article 72-2 de la Constitution de la Ve République.

Comment ?

Des années difficiles anticipées, une trajectoire financière sécurisée

- Par une épargne solide construite pour traverser les années difficiles.
- Un résultat reporté robuste pour absorber les aléas et préserver l'avenir.



Une loi de finances 2026

Quels effets immédiats?

Fonctionnement

- Une DGF maintenue sans indexation, donc une perte pour les territoires ruraux
- **Addition douloureuse** sur les compensations versées par l'Etat au titre de la suppression de la fiscalité CFE sur les locaux industriels entamée en 2021
Un prélèvement de 250 Millions d'€ aux intercos, soit 19 % de la compensantion

Investissement

- Fonds vert ne baisse que de 16 % (Au lieu de 23 %)
- Les EPCI se trouvent au service de la trésorerie de l'État, notamment en raison du décalage du versement du FCTVA à N+1, générant une économie estimée à 700 M€ pour l'État.
Par ailleurs, le maintien du FCTVA sur certains travaux de fonctionnement apparaît aujourd'hui incertain et potentiellement menacé dans le temps.

Quels effets à moyen terme ?

- **Le FIT (fonds d'investissement pour les territoires) reporté**
Fusion des enveloppes urbaines et rurales des dotations (DETR, DSIL, DPV,) de 1,4 Mds à 1,2 Mds
Même esprit que la fusion DGE et DDR de l'époque u profit de la DETR



Les principales dispositions 2026 en matière fiscale

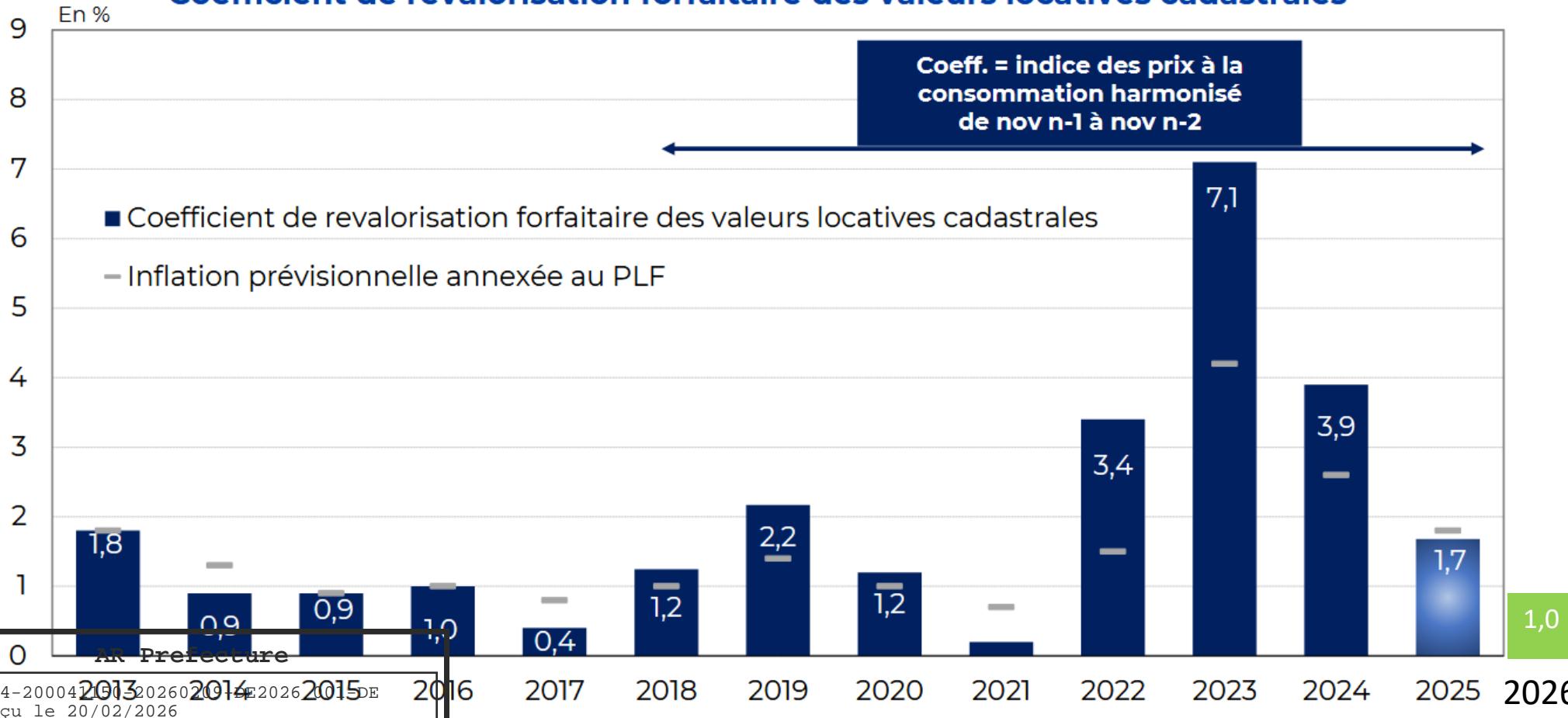
Déclinaison fiscale

La question des bases

1. Revalorisation des bases - Action de l'Etat, via inflation

Effet sur le produit à taux constant

Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales





Les principales dispositions 2026 en matière fiscale

Déclinaison fiscale

La question des bases

1. Revalorisation des bases- Action de l'Etat, via inflation

Traduction

	Bases 2025	Revalorisation	Taux	Effet sur le produit 2026
Taxe foncière sur le propriétés bâties	27 926 000	279 260	4,39%	12 259,51 €
Taxe foncière sur les propriétées non bâties	1 059 000	10 590	16,65%	1 763,24 €
Taxe d'habitation additionnelle	6 077 000	607 700	2,83%	17 197,91 €
CFE	11 528 000	115 280	25,11%	28 946,81 €
Produit				
IFER	250 030			2 500,30 €
			Total	62 667,77 €



Une fiscalité perçue ponctionnée compensée par une fiscalité compensatoire remise en cause

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

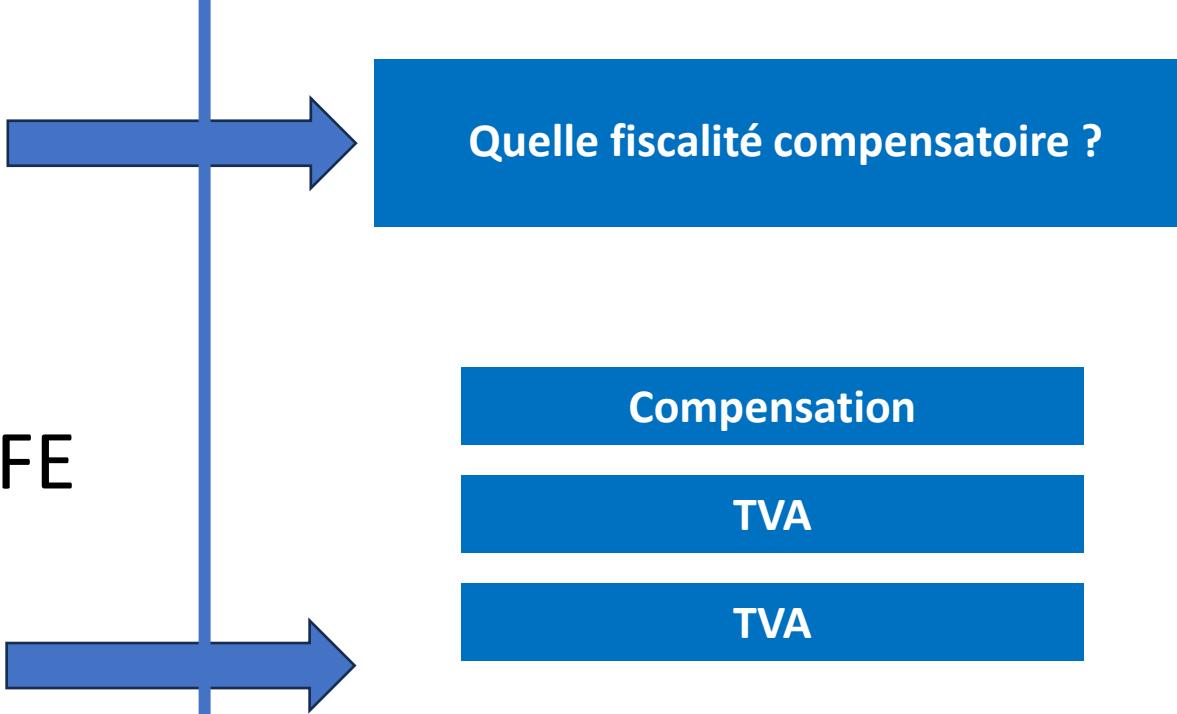
Disparition de la fiscalité locale

Bloc communal

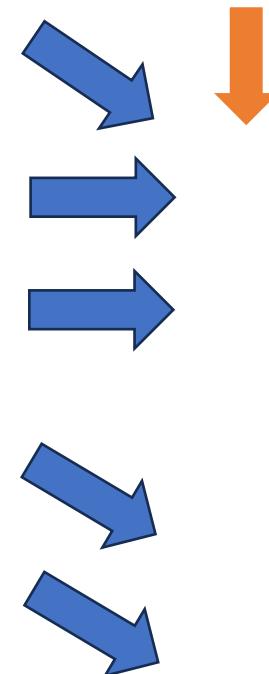
- Exonération de bases CFE
- Perte de la TH
- Perte de la CVAE

Et par le passé

- La part salaire de la TP
- DCRTP
- ...



Evolution



Les principes dispositions 2026 en matière fiscale

Les effets sur notre épargne annuelle prévisionnelle des dispositifs instaurés sur 2026

La CFE : entre produit fiscal et fiscalité compensatoire

CFE	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases	11 905 000	12 056 000	8 357 000	8 580 000	8 813 000	11 269 000	11 528 000
Taux	25,11%	25,11%	25,11%	25,11%	25,11%	25,11%	25,11%
Produit fiscal	2 989 346	3 027 262	2 098 443	2 154 438	2 212 944	2 829 646	2 894 681

1. Remise en cause de la compensation sur l'exonération des locaux industriels

2021 : la CCTHPN s'est vue privée de bases CFE à hauteur de 4 000 000 soit un produit fiscal perdu de 1 000 000 €
 Fiscalité compensatoire par une compensation différente de l'assiette perdue

A l'époque, l'exposé des motifs se voulait assez ambitieux dans le terme de compensation :
 « Dynamique, la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020 dans la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale ». ***Les communes et intercommunalités perdaient l'effet taux mais l'état garantissait l'effet base sans limitation de durée.***

Et pourtant le PLF 2026 remet en cause ce principe ! Comme pour toutes les mesures compensatoires mises en place...

AR Prefecture

La CFE : entre produit fiscal et fiscalité compensatoire

1. Remise en cause de la compensation sur l'exonération des locaux industriels

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases exonérées par la loi	195 687	238 358	4 065 318	4 188 809	4 313 851	4 925 240	5 104 047
Produit réel perdu	49 137 €	59 852 €	1 020 801 €	1 051 810 €	1 083 208 €	1 236 728 €	1 281 626 €
Compensation versée	39 613 €	44 584 €	973 803 €	993 654 €	1 013 561 €	1 135 879 €	1 169 880 €

En comparant le produit fiscal que la collectivité aurait réellement dû encaisser avec la fiscalité compensatoire versée par l'État, les écarts se creusent

Fiscalité maîtrisée	3 038 482,51	3 087 113,29	3 119 244,05	3 206 247,94	3 296 152,29	4 066 373,66	4 176 307,00
Fiscalité perçue et compensatoire	3 028 958,50 €	3 071 845,60 €	3 072 245,70 €	3 148 092,00 €	3 226 505,30 €	3 965 524,90 €	4 064 560,80 €

			2021	2022	2023	2024	2025
Perte annuelle			-46 998,35	-58 155,94	-69 646,99	-100 848,76	-111 746,20

Au final, la compensation, n'est pas à la hauteur de perte du produit fiscal retiré à la CCTHPN, avec un écart qui se creuse de façon annuelle.

Cet écart s'amplifie avec les mesures annoncées en 2026



Les principes dispositions 2026 en matière fiscale

Les effets sur notre épargne annuelle prévisionnelle des dispositifs instaurés sur 2026

La fiscalité compensatoire au service du redressement national

Impact annuel

2. Une accentuation de la remise en cause de la fiscalité compensatoire en 2026

Octobre 2025 : Projet PLF: à compter de 2026, une réduction de 25 % du montant des compensations des locaux industriels (soit 1,2Md)



- 300 000 € selon les scenarii

Novembre 2025 : CCTHPN mobilisée pour accompagner un amendement sénatorial



- 190 000€ selon les scenarii

Sénat a ramené l'effort de 1,2 Milliard à 0,8 Milliard soit 19 %



Les principes dispositions 2026 en matière fiscale

Les effets sur notre épargne annuelle prévisionnelle des dispositifs instaurés sur 2026

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Chapitre du personnel

Impact annuel

1. Revalorisation du taux CNRACL + 3 points (de 34,63 à 37,65 %)

Revalorisation annuelle de la cotisation patronale de +3pts/an

Objectif 43,65 % en 2028

2024 :	31,65 %
2025 :	34,65 %
2026 :	37,65 %
2027 :	40,65 %
2028 :	43,65%

+ 17 000 €

2. Versement mobilité régional et rural +0,15 %

Le versement mobilité régional et rural (VMRR) a été créé par la loi de finances pour 2025.

Peut être mis en place, dans la limite de 0,15 %,

Cette nouvelle contribution vient en complément du versement mobilité (VM) et du versement mobilité additionnel (VMA).

+ 1 186 €

3. Forfait Social 8%

Contribution des employeurs publics soumises au financement de la prévoyance complémentaire mise en place au profit de ses agents

322 €

Coût net des mesures

18 508 € 00

Soit 0,5 ETP

Une mesure douloureuse qui s'additionne aux précédentes mesures

1. Une perte du lien collectivité / administrés et entreprises du territoire

Suppression bases entreprises de CFE : – 4 000 000 de bases en bases 2021
et ses effets sur le long terme à double effet :

- **Une perte de produit fiscal,**
- **Une assise de bases à la baisse**

2. L'exemple de la TH La perte d'évolution

Taxe d'habitation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	total
Coefficient de revalorisation	2,2	1,2	0,2	3,4	7,1	3,9	1,7	1	
Bases- POINT DE DEPART	26 153 732								
Perte de base annuelle		313 845	52 935	901 697	1 946 977	1 145 398	518 748	310 333	
Nouvelle base année N	26 153 732	26 467 577	26 520 512	27 422 209	29 369 186	30 514 584	31 033 332	31 343 666	
Produit fiscal concerné		7 500,89 €	1 265,15 €	21 550,57 €	46 532,75 €	27 375,02 €	12 398,08 €	7 416,97 €	124 039,42 €

→ Une fiscalité compensatoire, initialement destinée à remplacer une fiscalité perçue, a été réduite en valeur, entraînant une dilution de la fiscalité locale et du lien avec le contribuable.



Les principales dispositions 2026 en matière de dotation

Les effets sur notre épargne annuelle prévisionnelle des dispositifs instaurés sur 2026

La DGF, entre coupes sombres et maintien de l'enveloppe globale mais

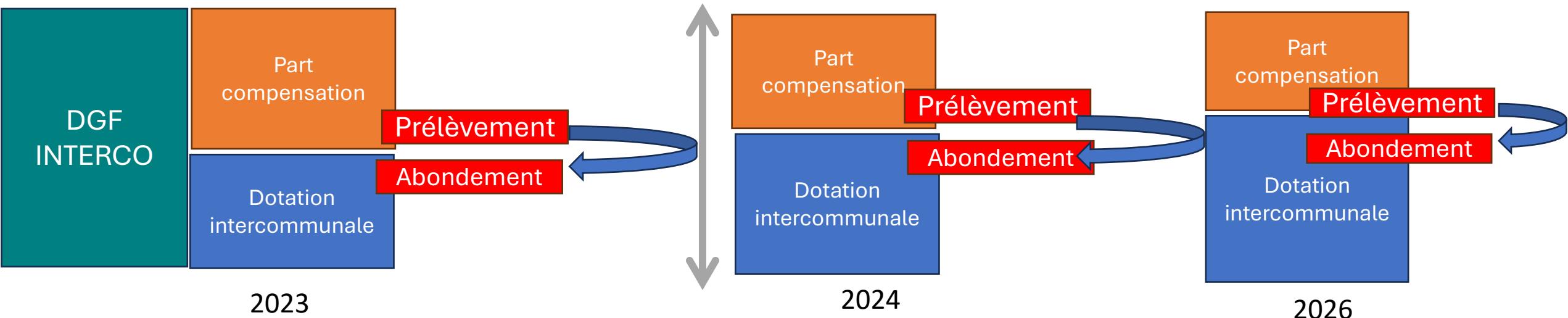
Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Une DGF en baisse continue

L'augmentation de son enveloppe à hauteur de 90 M€ par an (au lieu des 30 M€ par an depuis 2019).

Cette augmentation a été financée

- pour un 1/3 par l'Etat
- et les 2/3 (60 M€) par un écrêtement de la dotation de compensation, c'est-à-dire les EPCI eux-mêmes.



	2017	2024	2025	2026	perte n-1	Perte annuelle moyenne	Perte cumulée
AR Prefecture	Dotation intercommunale	556 706,00 €	397 124,00 €	378 303,00 €	359 387,85 €	-18 915,15 €	21 924,24 €
024-200041150-20260209	Dotation de compensation	718 496,00 €	617 814,00 €	595 380,00 €	571 564,80 €	-23 815,20 €	16 325,69 €
Reçu le 20/02/2026	TOTAL	1 275 202,00 €	1 014 938,00 €	973 683,00 €	930 952,65 €	-42 730,35 €	38 249,93 €

Le FNGIR/ DC RTP suite suppression TP

Le principe

Jusqu'en 2010
Avec TP

Nouveau panier de ressources
fiscales
Depuis 2010

Territoire gagnant réforme TP

1 000 000 €

Prélèvement FNGIR
200 000 €

Territoire perdant réform



1 200 000 €

1 000 000 €

Reversement FNGIR-
DC RTP 200 000 €

Et pourtant

487 M€ prélevés sur les dotations utilisées comme variables d'ajustement

Ces dotations compensent la suppression de la taxe professionnelle.

Elles seraient minorées de 487 M€ dont

-53% pour le bloc communal, (259 M€)

-39% pour les régions

et 8% pour les départements.

2.497 Md€ de réductions des dotations servant de variables d'ajustement depuis 2013

En M€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réductions	-201	-227	-285	-82	-589	-156	-159	-148	-51	-50	-15	-47	-487

AR Prefecture
Cette baisse frappe d'abord les collectivités les plus industrielles et les plus fragiles.

Le montant proposé était de plus de 10 fois supérieur aux réductions de l'an dernier, est inédit
Reçu le 20/02/2026



Quel impact cumulé des mesures ?

1. Remise en cause des recettes propres de la fiscalité - 232 730 €

Une DGF en baisse - 42 730 €

Non compensation de l'exonération de locaux industriels - 190 000 €

2. Des dépenses complémentaires + 18 186 €

Cotisation CNRACL + 17 000 €

Versement mobilité régional et rural + 1 186 €

Total général - 250 916 €

Sommaire

III- La situation financière de la CCTHPN

Le budget principal

Le budget annexe assainissement

La dette intercommunale



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Le budget principal

*Des résultats anticipés au service
de la période nationale à venir
qui s'annonce difficile*



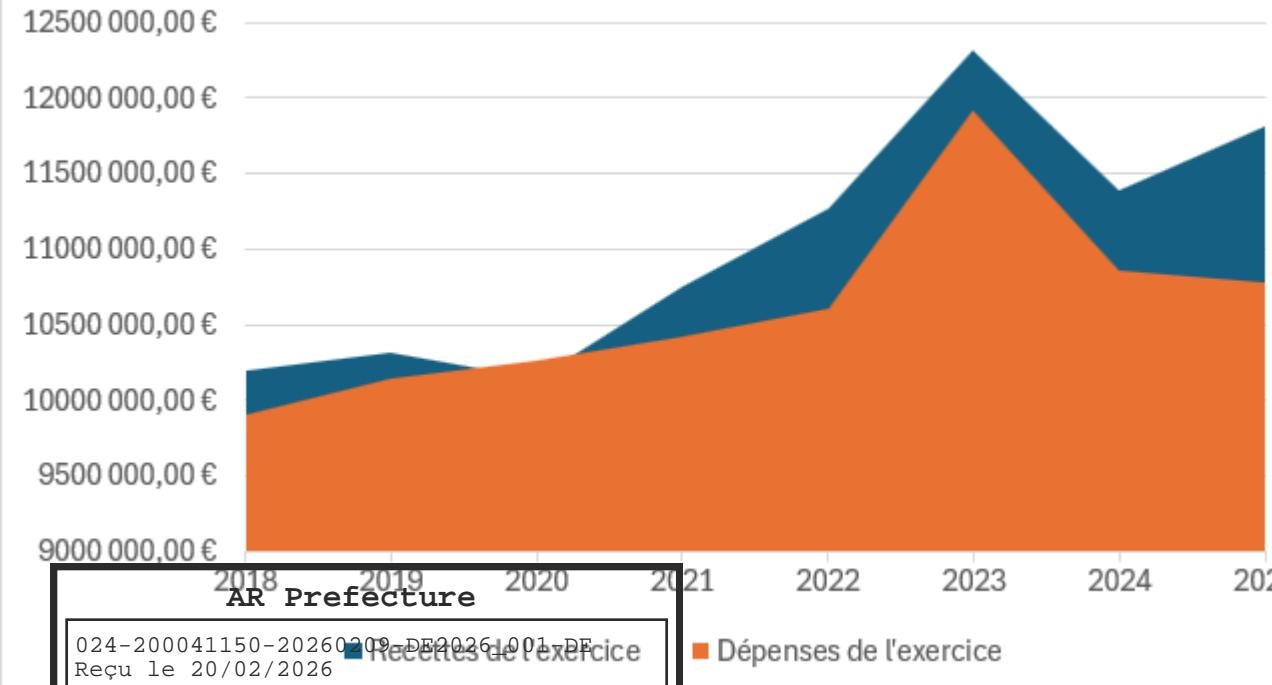
Les résultats comptables

L'évolution du résultat

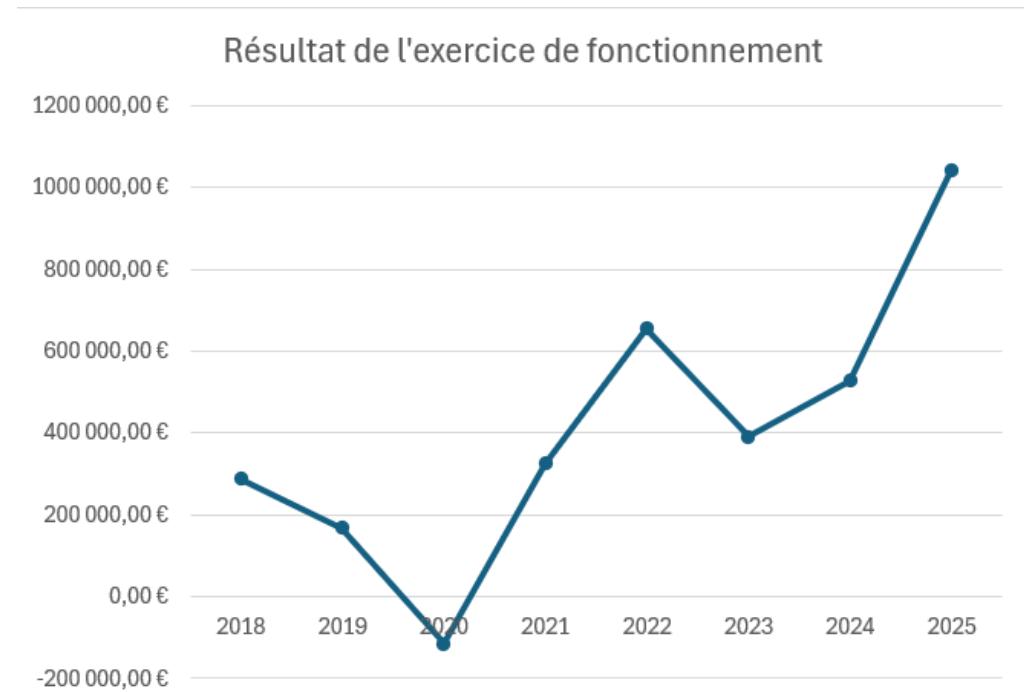
Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de l'exercice	10 200 263,31 €	10 315 343,42 €	10 148 244,58 €	10 752 009,58 €	11 267 819,83 €	12 316 261,77 €	11 386 416,00 €	11 816 979,68 €
Dépenses de l'exercice	9 911 802,97 €	10 147 380,63 €	10 263 606,78 €	10 426 748,22 €	10 613 398,78 €	11 925 628,91 €	10 859 278,61 €	10 775 601,20 €
Résultat de l'exercice	288 460,34 €	167 962,79 €	-115 362,20 €	325 261,36 €	654 421,05 €	390 632,86 €	527 137,39 €	1 041 378,48 €
Résultat reporté	338 742,46 €	536 862,11 €	704 824,90 €	527 495,54 €	852 756,90 €	1 325 508,30 €	1 716 141,16 €	1 946 051,42 €
Résultat cumulé	627 202,80 €	704 824,90 €	589 462,70 €	852 756,90 €	1 507 177,95 €	1 716 141,16 €	2 243 278,55 €	2 987 429,90 €

Evolution de la section de fonctionnement



Résultat de l'exercice de fonctionnement



Les résultats comptables

L'évolution du résultat

Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de l'exercice	378 894,34 €	285 891,82 €	442 710,70 €	3 309 218,57 €	1 116 463,37 €	3 422 260,52 €	856 562,69 €	839 232,16 €
Dépenses de l'exercice	259 470,19 €	237 097,42 €	532 071,06 €	2 575 224,99 €	1 553 993,38 €	3 357 446,46 €	1 167 749,92 €	1 066 865,81 €
Résultat de l'exercice	119 424,15 €	48 794,40 €	-89 360,36 €	733 993,58 €	-437 530,01 €	64 814,06 €	-311 187,23 €	-227 633,65 €
Résultat reporté	-130 452,87 €	-11 028,72 €	37 765,68 €	-85 752,12 €	648 241,46 €	210 711,45 €	275 525,51 €	-35 661,72 €
Résultat cumulé	-11 028,72 €	37 765,68 €	-51 594,68 €	648 241,46 €	210 711,45 €	275 525,51 €	-35 661,72 €	-263 295,37 €
RAR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	17 000,00 €	213 800,00 €	69 773,12 €	369 815,19 €	2 061 414,61 €	328 779,80 €	348 187,25 €	323 406,27 €
Dépenses	96 849,42 €	240 590,35 €	98 290,38 €	986 653,82 €	2 323 795,71 €	226 144,62 €	609 752,66 €	804 692,09 €
Solde des RAR	-79 849,42 €	-26 790,35 €	-28 517,26 €	-616 838,63 €	-262 381,10 €	102 635,18 €	-261 565,41 €	-481 285,82 €
<i>Besoin de financement</i>	<i>-90 878,14 €</i>		<i>-80 111,94 €</i>		<i>-51 669,65 €</i>		<i>-297 227,13 €</i>	<i>-744 581,19 €</i>
<i>Couv complémentaire</i>					<i>-130 000,00 €</i>			
Capacité de financement		10 975,33 €		31 402,83 €		378 160,69 €		
Rappel résultat fonctionnement	627 202,80 €	704 824,90 €	589 462,70 €	852 756,90 €	1 507 177,95 €	1 716 141,16 €	2 243 278,55 €	2 987 429,90 €
Affectation 1068	90 878,14 €		80 111,94 €		181 669,65 €		297 227,13 €	744 581,19 €
Résultat reporté N+1	536 324,66 €	704 824,90 €	509 350,76 €	852 756,90 €	1 325 508,30 €	1 716 141,16 €	1 946 051,42 €	2 242 848,71 €

Les résultats comptables

Un Résultat annuel synonyme d'un vol de croisière pour l'interco

En cumulant les résultats de nos sections d'investissement (en prenant en compte les RAR) et de fonctionnement avec les seules recettes de l'exercice, on constate qu'un rythme de croisière est atteint.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultat exercice F+I	407 884,49 €	216 757,19 €	-204 722,56 €	1 059 254,94 €	216 891,04 €	455 446,92 €	215 950,16 €	813 744,83 €
Résultat exercice F+I corrigé des RAR	197 582,20 €	178 938,12 €	-195 474,14 €	356 664,19 €	472 751,40 €	768 793,55 €	229 910,26 €	296 797,29 €

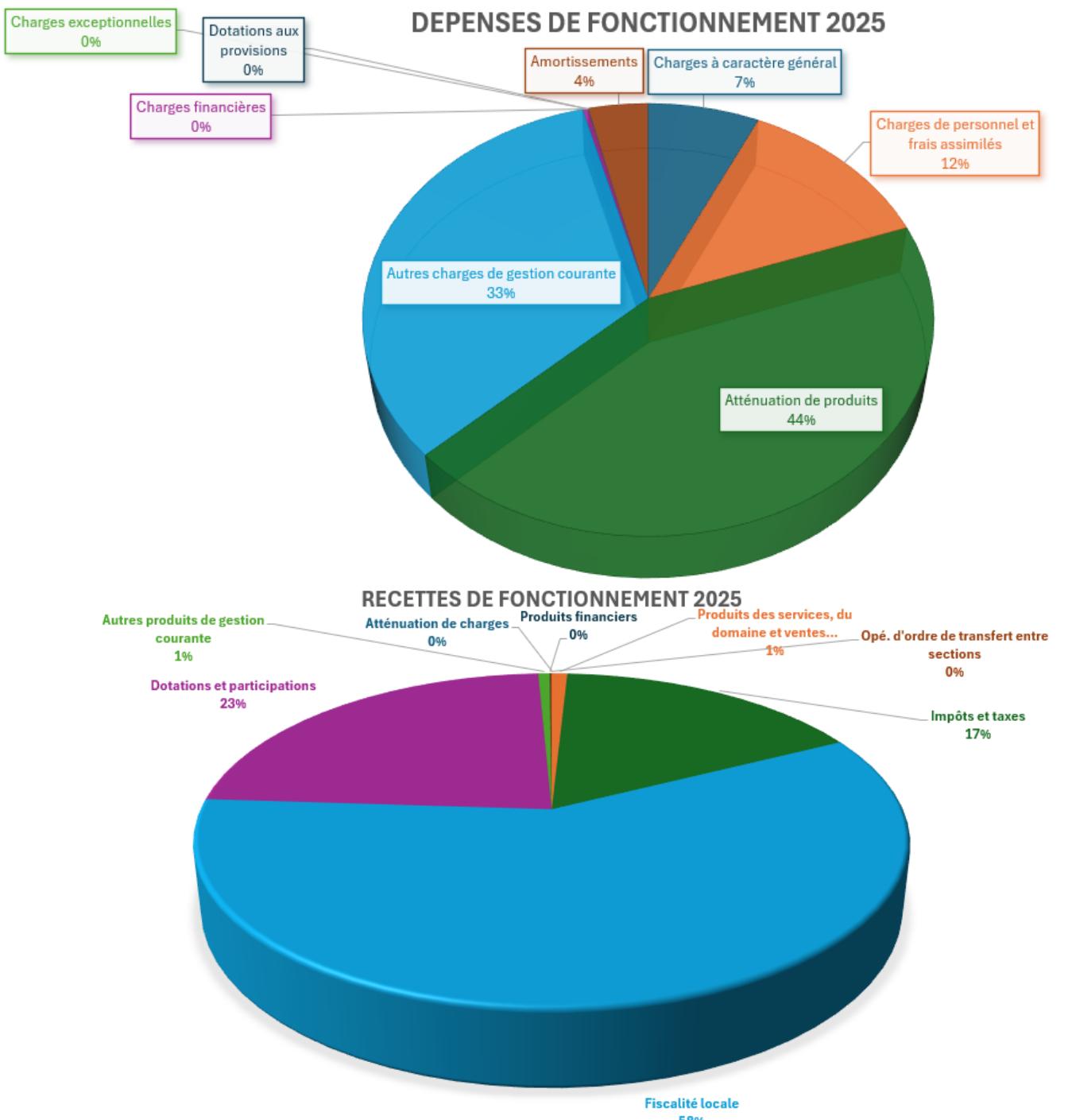
Résultats F+I avec RAR



Cela est lié à la structure de la section d'investissement de la CCTHPN, qui n'est pas tournée vers le patrimoine, mais vers les participations.

Le budget principal – l'exercice 2026

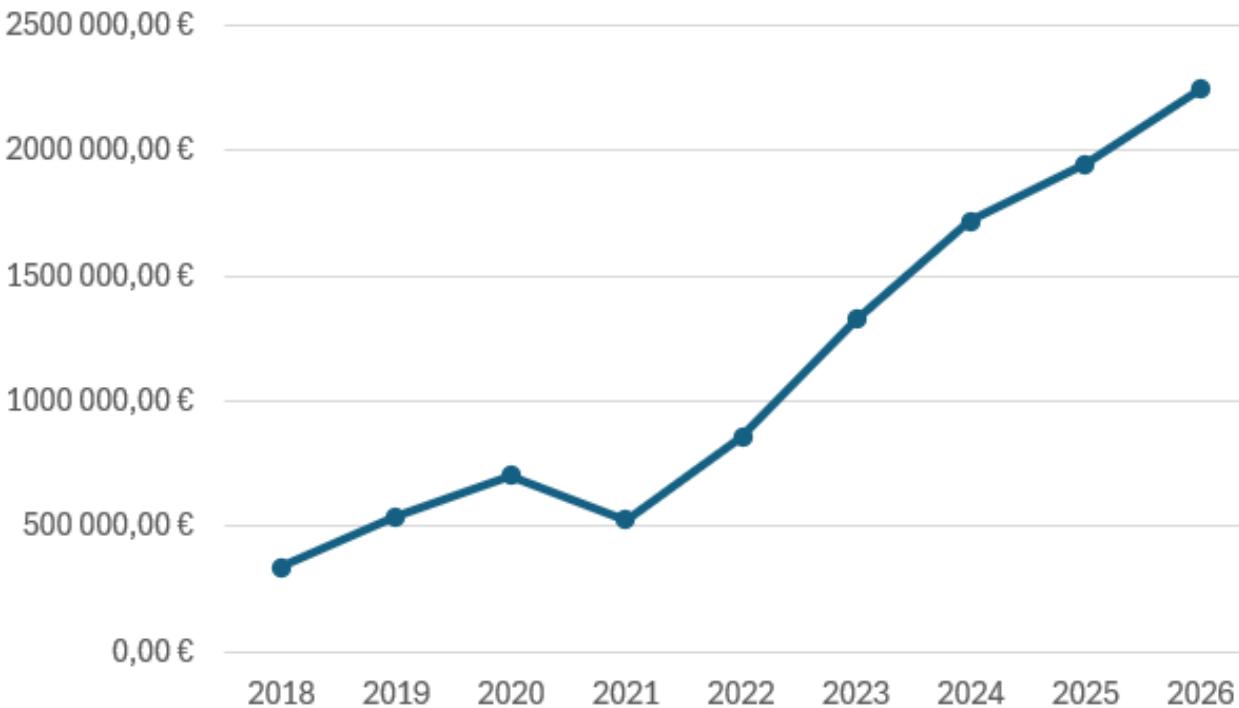
Chapitre		Montant BP	Montant CA
011	Charges à caractère général	869 892,00 €	771 532,76 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 437 033,00 €	1 344 605,55 €
014	Atténuation de produits	4 701 164,67 €	4 688 239,13 €
65	Autres charges de gestion courante	3 697 969,53 €	3 532 608,56 €
	Total des dépenses de gestion courante	10 706 059,20 €	10 336 986,00 €
66	Charges financières	43 563,84 €	36 892,28 €
67	Charges exceptionnelles	11 188,51 €	3 800,00 €
68	Dotations aux provisions	15 000,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	10 775 811,55 €	10 377 678,28 €
023	Virement à la section d'investissement	1 989 761,48 €	0,00 €
042	Amortissements	683 594,97 €	397 922,92 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	2 673 356,45 €	397 922,92 €
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	13 449 168,00 €	10 775 601,20 €
Chapitre		Montant BP	Montant CA
013	Atténuation de charges	1 000,00 €	98,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	116 300,00 €	99 373,25 €
73	Impôts et taxes	1 986 021,00 €	1 968 474,00 €
731	Fiscalité locale	6 683 500,00 €	6 888 667,49 €
74	Dotations et participations	2 621 956,26 €	2 740 281,32 €
75	Autres produits de gestion courante	76 000,00 €	72 710,68 €
	Total des recette de gestion courante	11 484 777,26 €	11 769 604,74 €
76	Produits financiers	3 339,32 €	3 330,06 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	36 138,54 €
78	Reprises sur provisions	1 500,89 €	0,00 €
	Total des recettes réelles	11 489 617,47 €	11 809 073,34 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €	9 625,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	15 000,00 €	9 625,00 €
002	Résultat reporté	1 946 051,42 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	13 450 668,89 €	11 818 698,34 €
Reçu le 1er juillet 2024 - 2024-150-20260209-DE2026_001-DE			



Les résultats comptables

Un résultat reporté au service des années au budget national détérioré

Evolution du résultat reporté



L'objectif d'un résultat reporté de qualité est

- de ne pas obérer les projets d'avenir de la collectivité
- de garantir la continuité et la qualité du service public local, dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires de l'État
- et de la nécessaire implication du service public local.

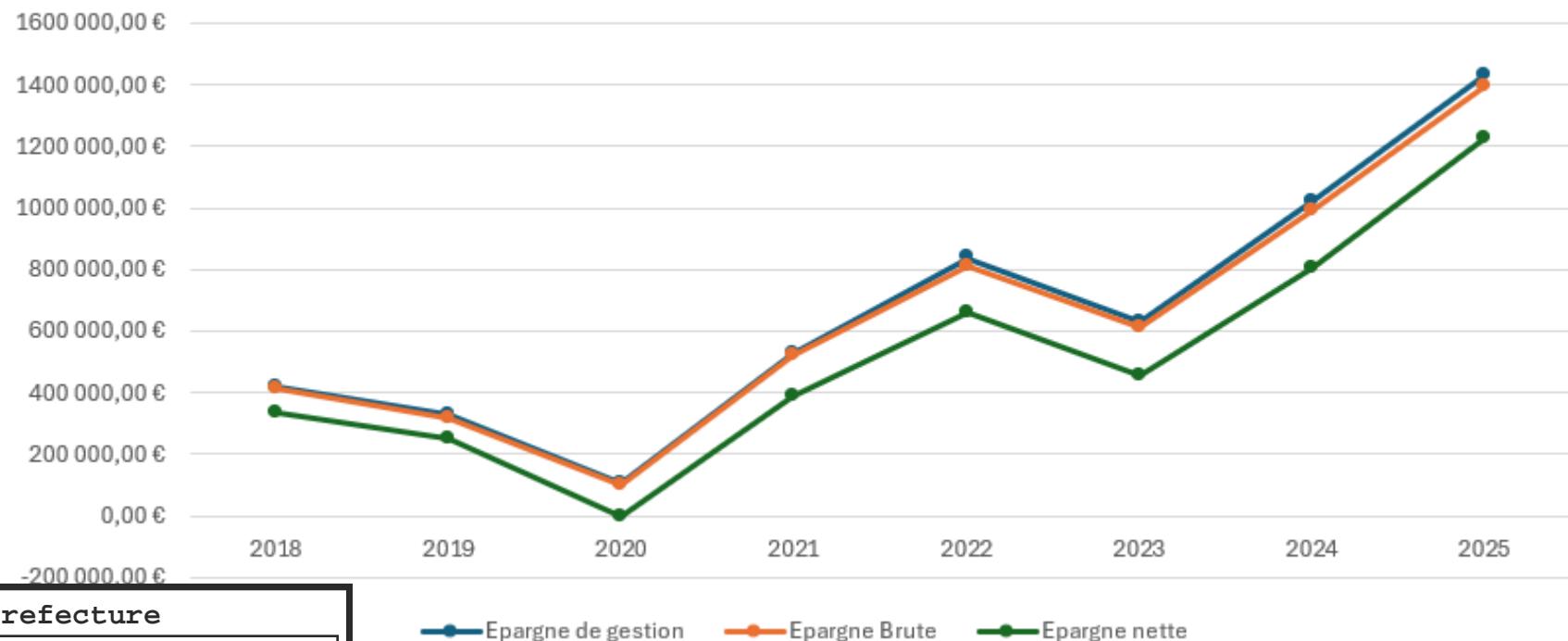


Les ratios budgétaires

L'évolution du résultat

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de Fonctionnement	10 183 844,08 €	10 298 924,19 €	10 120 598,73 €	10 738 989,58 €	11 251 819,83 €	10 307 469,43 €	11 377 179,00 €	11 769 604,62 €
Dépenses de fonctionnement hors dette	9 762 504,35 €	9 970 054,55 €	10 013 321,63 €	10 208 424,09 €	10 414 223,78 €	9 676 054,04 €	10 354 403,79 €	10 340 786,00 €
Epargne de gestion	421 339,73 €	328 869,64 €	107 277,10 €	530 565,49 €	837 596,05 €	631 415,39 €	1 022 775,21 €	1 428 818,62 €
Intérêts de la dette	10 598,72 €	8 950,01 €	7 578,50 €	10 393,90 €	26 625,62 €	19 121,82 €	28 735,59 €	36 892,28 €
Epargne Brute	410 741,01 €	319 919,63 €	99 698,60 €	520 171,59 €	810 970,43 €	612 293,57 €	994 039,62 €	1 391 926,34 €
Capital de la dette	76 190,00 €	69 030,84 €	100 556,94 €	128 846,15 €	153 094,54 €	155 583,71 €	187 261,72 €	164 411,56 €
Epargne nette	334 551,01 €	250 888,79 €	-858,34 €	391 325,44 €	657 875,89 €	456 709,86 €	806 777,90 €	1 227 514,78 €

Evolution de l'épargne



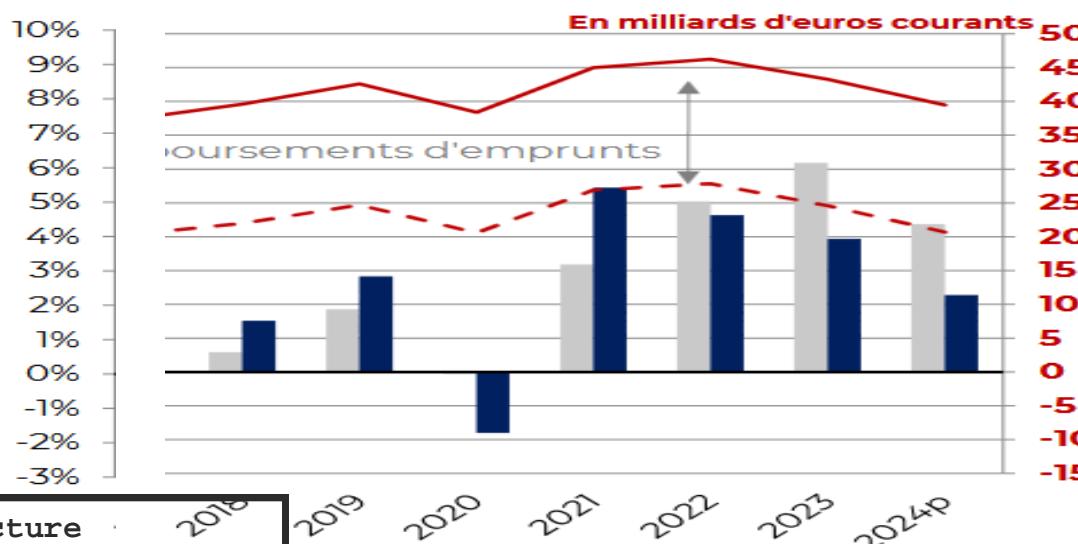
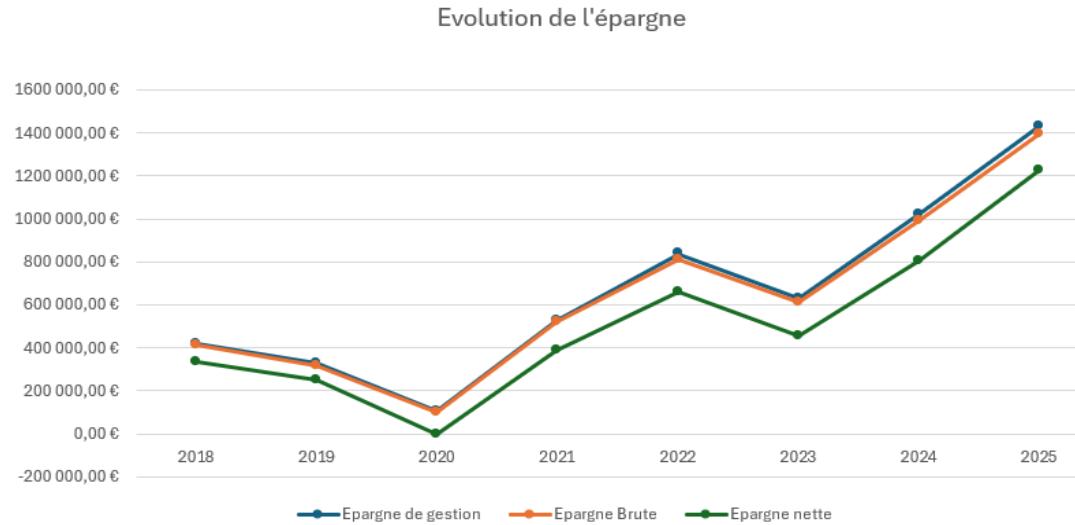
Explications causes conjoncturelles	
Recettes exceptionnelles	57 104,00 €
Dotation voirie	57 104,00 €
Dépenses non réalisées	30 000,00 €
OT EPIC	30 000,00 €
Delta exceptionnel	87 104,00 €



Les ratios budgétaires

Une épargne qui s'améliore, à contre courant de la situation financière des collectivités

CCTHPN



Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

En milliards d'euros courants

Année	Recettes de fonctionnement (€)	Dépenses de fonctionnement (€)	Épargne brute (%)
2018	1.5	0.5	7.5
2019	2.5	1.5	8.5
2020	-1.0	-0.5	7.5
2021	5.0	3.0	8.5
2022	5.5	4.5	9.0
2023	4.0	6.0	8.5
2024P	2.5	4.0	7.5

Échelle nationale

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_001-DE

Reçu le 20/02/2026



Une épargne au service du projet communautaire

La particularité de la CCTHPN réside dans la structure de ses dépenses d'investissement qui, pour une large part, correspondent à des fonds de concours ou à des opérations non nécessairement fléchées vers des emprunts, impliquant ainsi un recours à l'épargne.

Montant de l'épargne nette 2025

1 227 514,78 €

Projets pérennes accompagnés en 2025

La CCTHPN se caractérise par une collectivité "aux participations" à financer via affectation de l'épargne

Un 204...		880 000,00 €
destiné à l'Aide à l'économie		
enveloppe annuelle		300 000,00 €
destiné à l'Habitat		
Enveloppe annuelle		250 000,00 €
Destiné à la Fibre optique		
Participation annuelle		130 000,00 €
Destiné aux Fonds de concours		
Enveloppé DECI		50 000,00 €
FDC communes		150 000,00 €

Corrigé hors exception

Explications causes conjoncturelles	
Recettes exceptionnelles	57 104,00 €
Dotation voirie	57 104,00 €
Dépenses non réalisées	30 000,00 €
OT EPIC	30 000,00 €
Delta exceptionnel	87 104,00 €



250 k€

Solde après financement
AR Prefecture



Une épargne au service du projet communautaire

La particularité de la CCTHPN réside dans la structure de ses dépenses d'investissement qui, pour une large part, correspondent à des fonds de concours ou à des opérations non nécessairement fléchées vers des emprunts, impliquant ainsi un recours à l'épargne.

Montant de l'épargne nette 2025

1 227 514,78 €

Montant de l'épargne projetée
2026 : 977 514 € 78

Projets pérennes accompagnés en
2025

La CCTHPN se caractérise par une collectivité "aux participations" à financer via affectation de l'épargne

Un 204...		880 000,00 €	903 058,00 €
destiné à l'Aide à l'économie			
enveloppe annuelle	300 000,00 €		300 000,00 €
destiné à l'Habitat			
Enveloppe annuelle	250 000,00 €		250 000,00 €
Destiné à la Fibre optique			
Participation annuelle	130 000,00 €		153 058,00 €
Destiné aux Fonds de concours			
Enveloppé DECI	50 000,00 €		50 000,00 €
FDC communes	150 000,00 €		150 000,00 €

Solde après financement
AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_001-DE
Reçu le 20/02/2026

347 514,78 €

Sans le SMPN

74 456,78 €

227 514 € 78

Une épargne au service du projet communautaire

Le Plan pluriannuel d'investissement

	Epargne nette	950 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	4 750 000,00 €
Opérations	Programme	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
2104	OPAH-GUH'FR CCTHPN	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	1 250 000,00 €
2106	Fonds économique	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	1 500 000,00 €
2115	Fonds de concours aux communes	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	750 000,00 €
2115	Fonds de concours DECI	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	250 000,00 €
2105	Financement déploiement fibre -	157 000,00 €	157 000,00 €	157 000,00 €	157 000,00 €	157 000,00 €	785 000,00 €
2103	PLUI	50 000,00 €	100 000,00 €	50 000,00 €			
	Sous-total	957 000,00 €	1 007 000,00 €	957 000,00 €	907 000,00 €	907 000,00 €	4 535 000,00 €
	Programme divers	-7 000,00 €	-57 000,00 €	-7 000,00 €	43 000,00 €	43 000,00 €	15 000,00 €



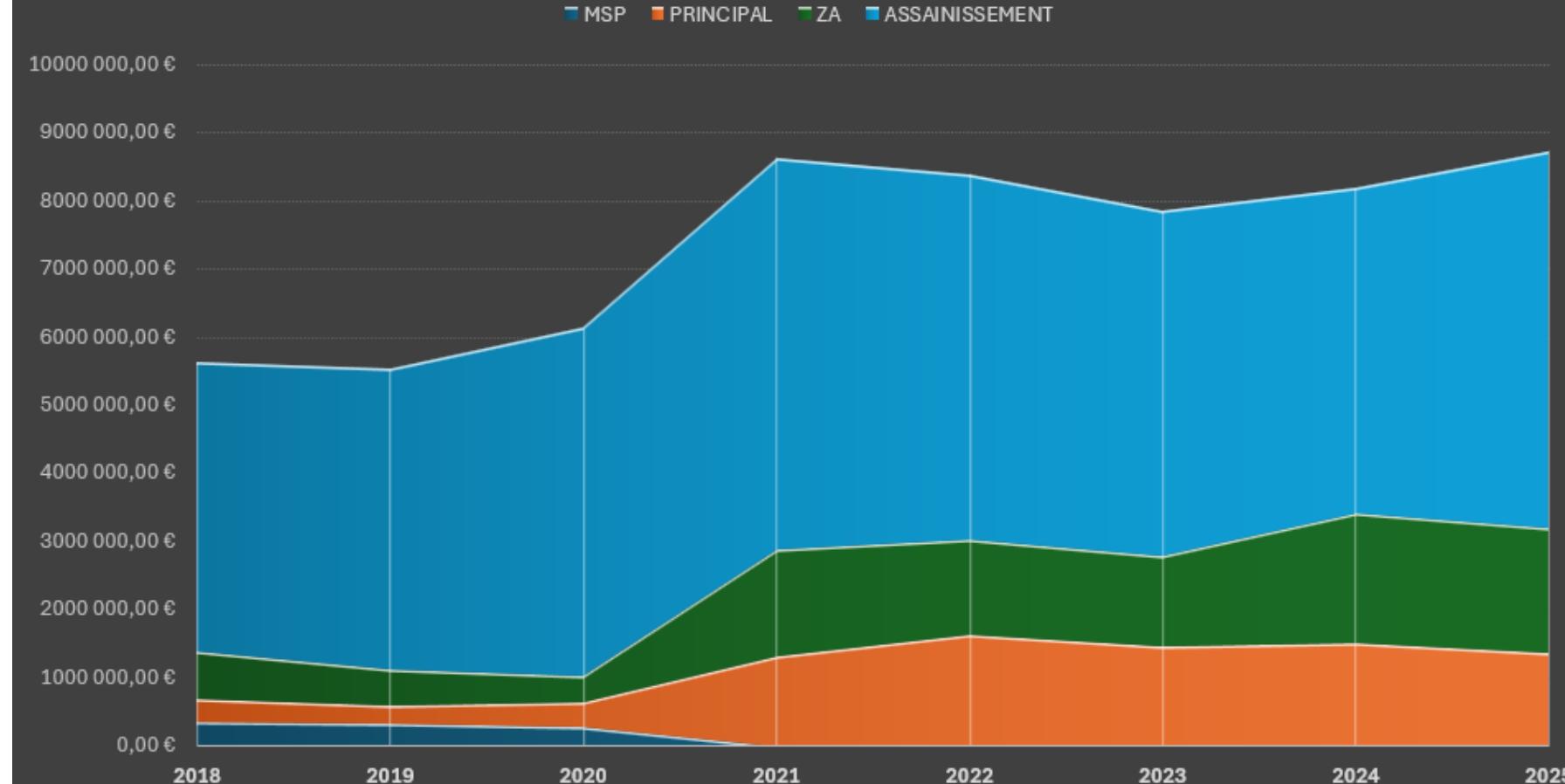
Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

La dette intercommunale

Détail de la dette par budgets

Capital restant dû au 31/12	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Budgets	5 635 177,43 €	5 533 600,62 €	6 147 948,56 €	8 641 585,70 €	8 396 557,70 €	7 854 749,81 €	8 200 482,81 €	8 741 827,89 €
MSP	362 352,77 €	322 092,92 €	280 488,39 €					
PRINCIPAL	332 358,30 €	263 327,46 €	364 807,88 €	1 326 932,81 €	1 623 838,27 €	1 454 795,56 €	1 522 533,84 €	1 358 122,28 €
ZA	689 470,43 €	540 000,00 €	391 910,08 €	1 569 877,98 €	1 397 058,41 €	1 346 028,03 €	1 894 864,85 €	1 843 568,02 €
ASSAINISSEMENT	4 250 995,93 €	4 408 180,24 €	5 110 742,21 €	5 744 774,91 €	5 375 661,02 €	5 053 926,22 €	4 783 084,12 €	5 540 137,59 €

Evolution de la dette par secteur d'activités

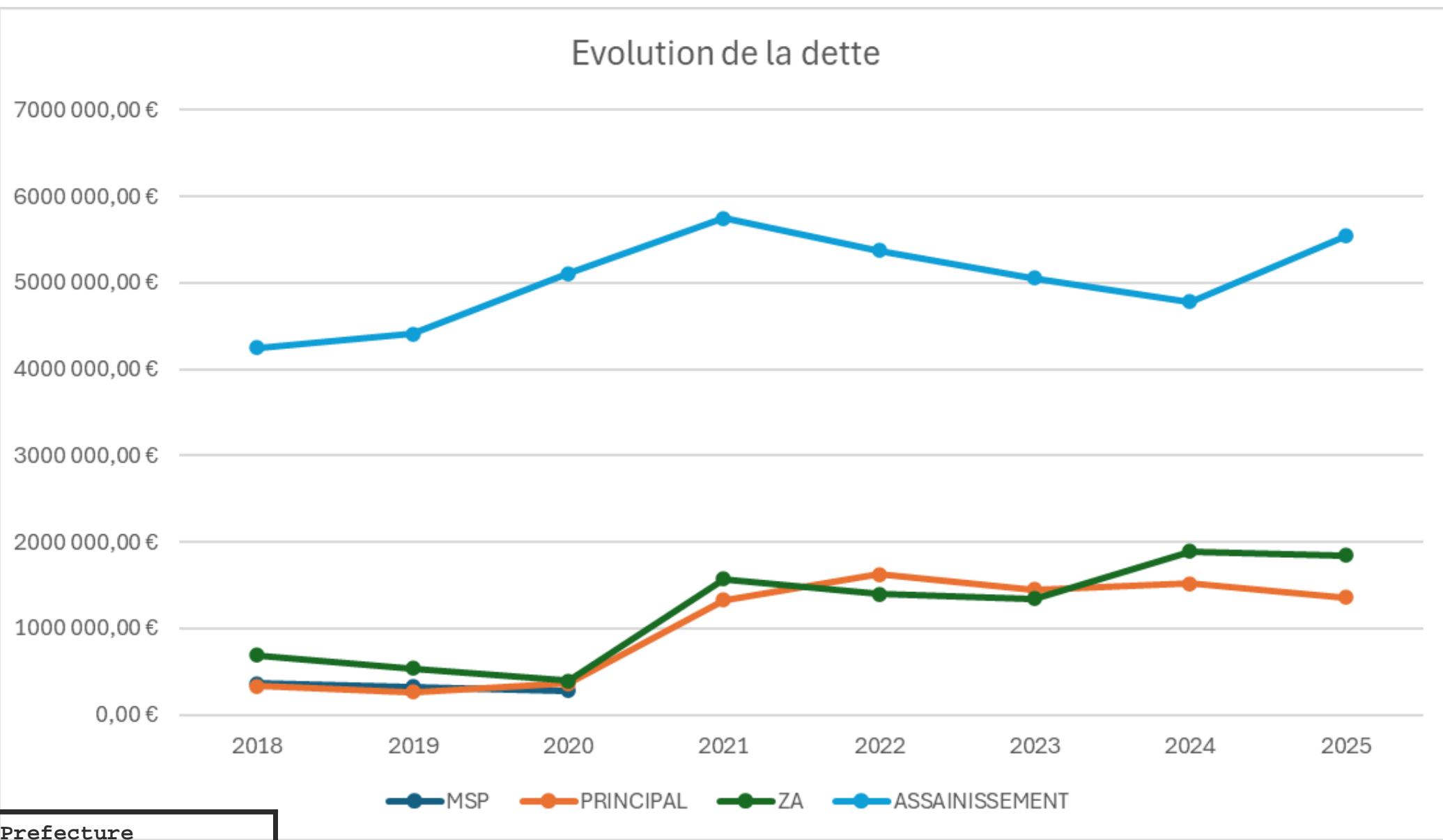




Détail de la dette par budgets

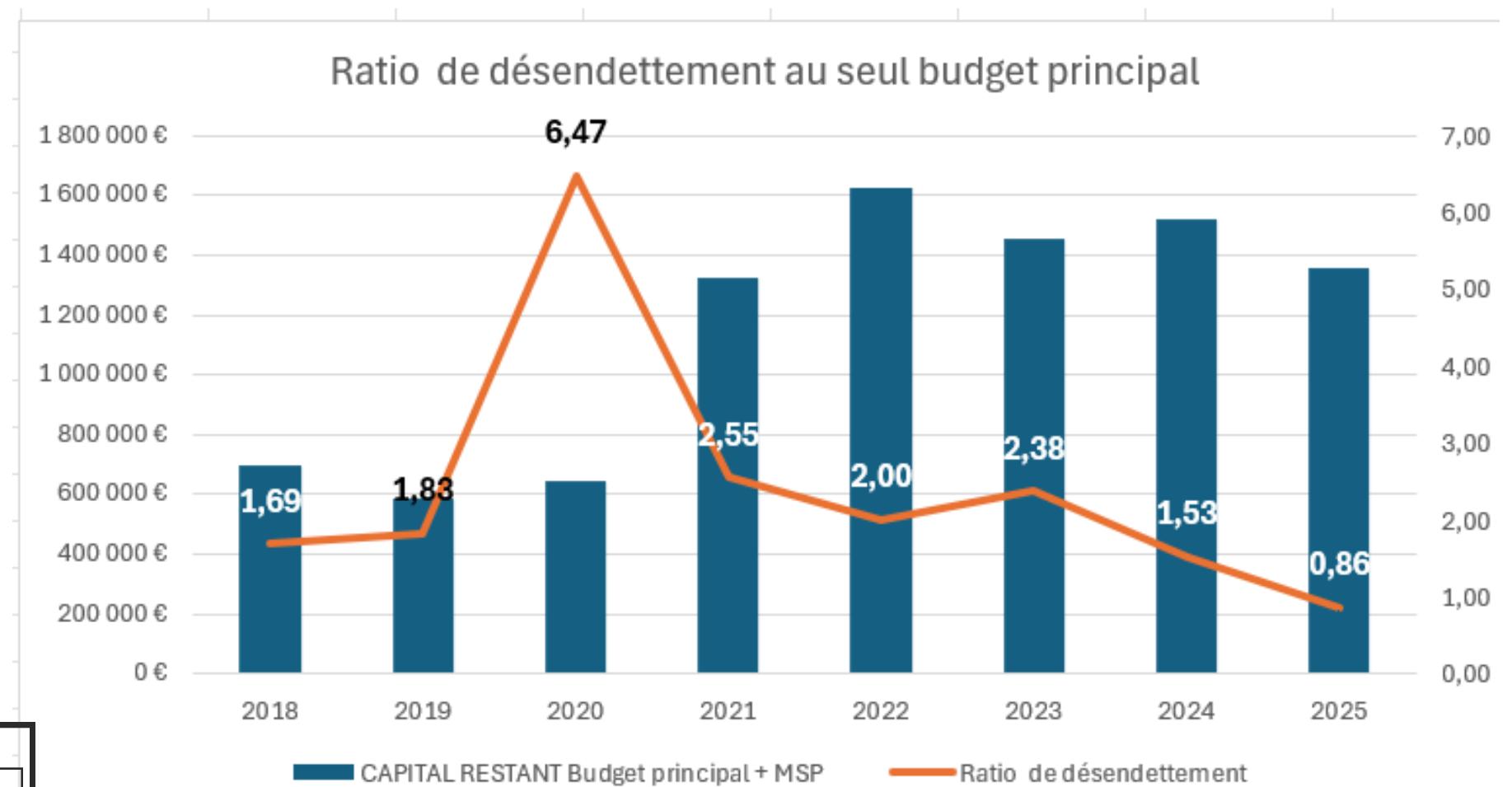
Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Evolution de la dette



Budget principal	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAPITAL RESTANT Budget principal + MSP	694 711,07 €	585 420,38 €	645 296,27 €	1 326 932,81 €	1 623 838,27 €	1 454 795,56 €	1 522 533,84 €	1 358 122,28 €
Epargne brute	410 741,01 €	319 919,63 €	99 698,60 €	520 171,59 €	810 970,43 €	612 293,57 €	994 039,62 €	1 587 700,98 €
Ratio de désendettement	1,69	1,83	6,47	2,55	2,00	2,38	1,53	0,86

La dette au budget principal





Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

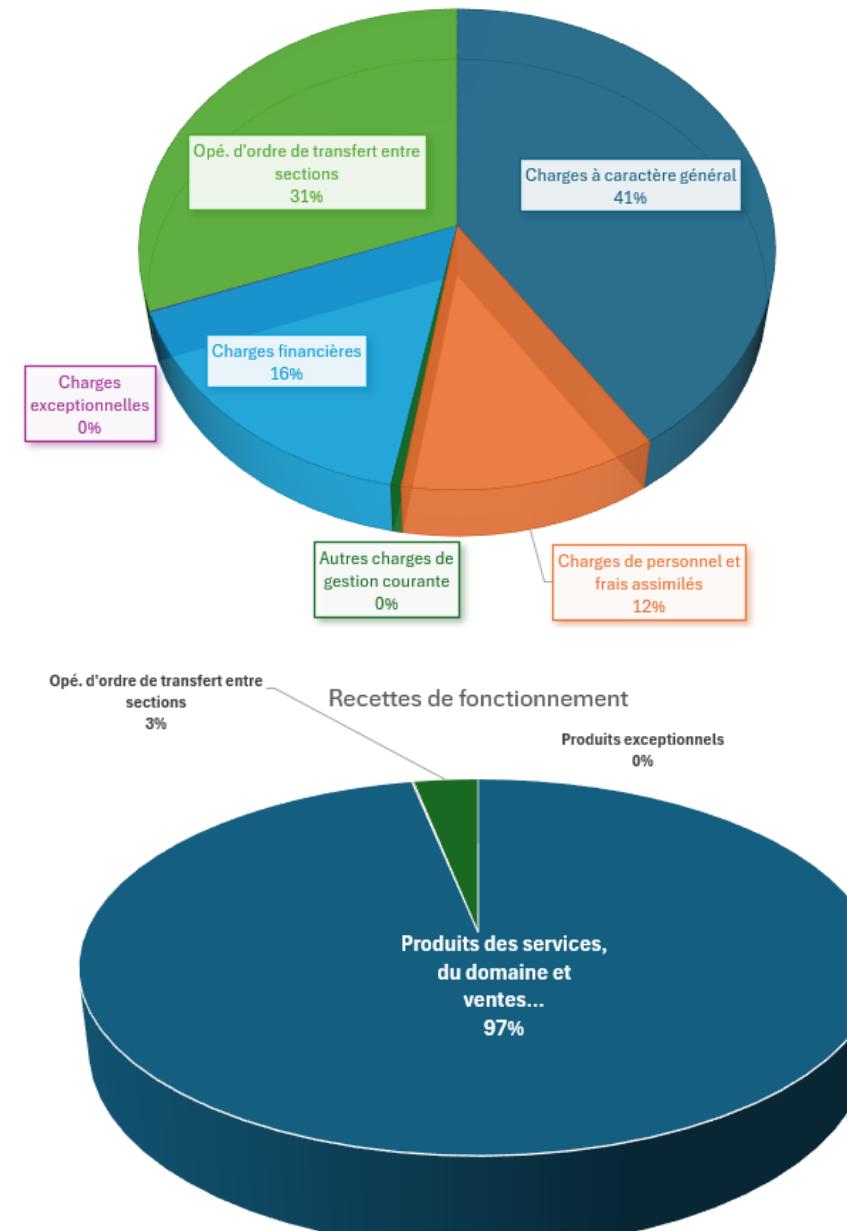
Le budget annexe Assainissement

Esquisse des résultats 2025

Le budget assainissement – l'exercice 2025

Comptes	Libellés DÉPENSES	Total budget	Écritures passées
011	Charges à caractère général	540 506,90 €	426 170,14 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	133 600,00 €	125 649,06 €
014	Atténuation de produits	0,00 €	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 700,00 €	4 953,21 €
	Total des dépenses de gestion courante	679 806,90 €	556 772,41 €
66	Charges financières	178 153,10 €	170 749,56 €
67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €	419,56 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles	865 960,00 €	727 941,53 €
023	Virement à la section d'investissement	474 183,94 €	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	410 356,06 €	322 013,42 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre	884 540,00 €	322 013,42 €
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES	1 750 500,00 €	1 049 954,95 €
Comptes	Libellés RECETTES	Total budget	Historique
013	Atténuation de charges	0,00 €	0,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	993 387,33 €	1 353 534,49 €
74	Dotations et participations		0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	250,54 €
	Total des recette de gestion courante	993 387,33 €	1 353 785,03 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	1 216,73 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes réelles	993 387,33 €	1 355 001,76 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	43 700,00 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €
	Total des recettes d'ordre	50 000,00 €	43 700,00 €
002	Résultat reporté	707 112,67 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES	1 750 500,00 €	1 398 701,76 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

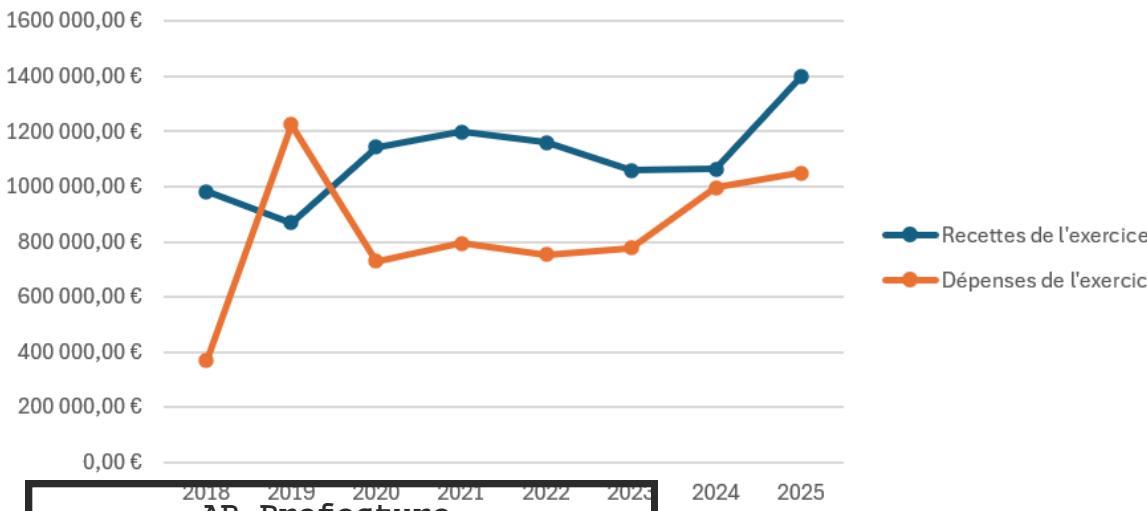


Les résultats comptables

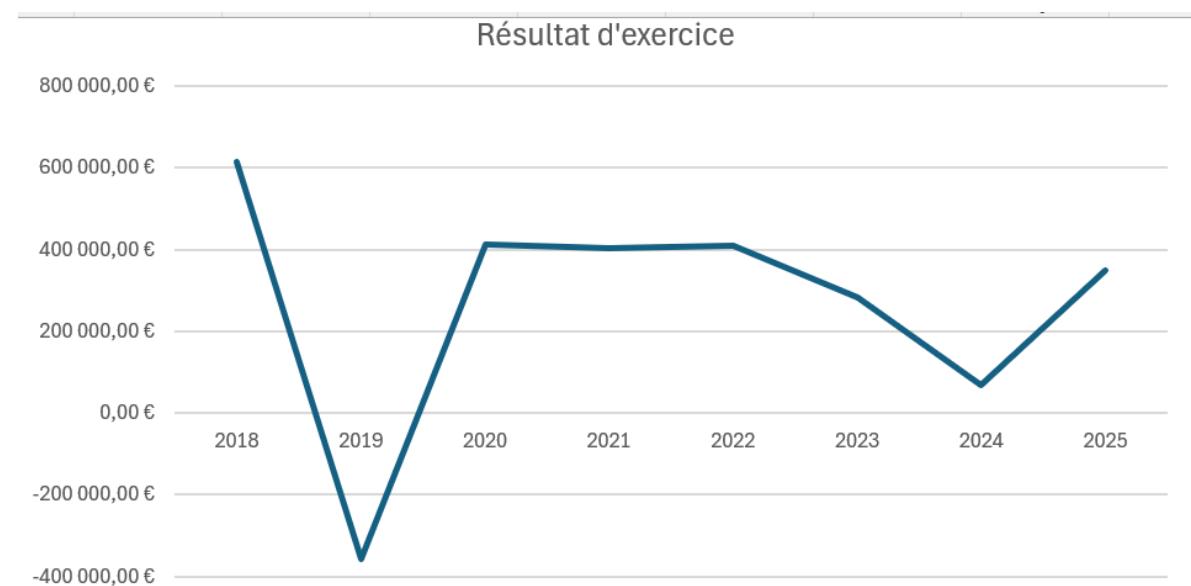
L'évolution du résultat

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de l'exercice	982 464,44 €	868 516,47 €	1 143 798,68 €	1 198 735,99 €	1 161 437,00 €	1 058 877,62 €	1 064 052,38 €	1 398 868,76 €
Dépenses de l'exercice	369 179,89 €	1 225 118,21 €	730 672,75 €	794 101,56 €	752 859,38 €	776 966,01 €	997 508,65 €	1 049 954,95 €
Résultat de l'exercice	613 284,55 €	-356 601,74 €	413 125,93 €	404 634,43 €	408 577,62 €	281 911,61 €	66 543,73 €	348 913,81 €
Résultat reporté	0,00 €	613 284,55 €	43 307,75 €	158 873,41 €	562 661,59 €	747 670,48 €	820 453,05 €	707 112,67 €
Résultat cumulé	613 284,55 €	256 682,81 €	456 433,68 €	563 507,84 €	971 239,21 €	1 029 582,09 €	886 996,78 €	1 056 026,48 €

Evolution section de fonctionnement



Résultat d'exercice



Les résultats comptables

L'évolution du résultat

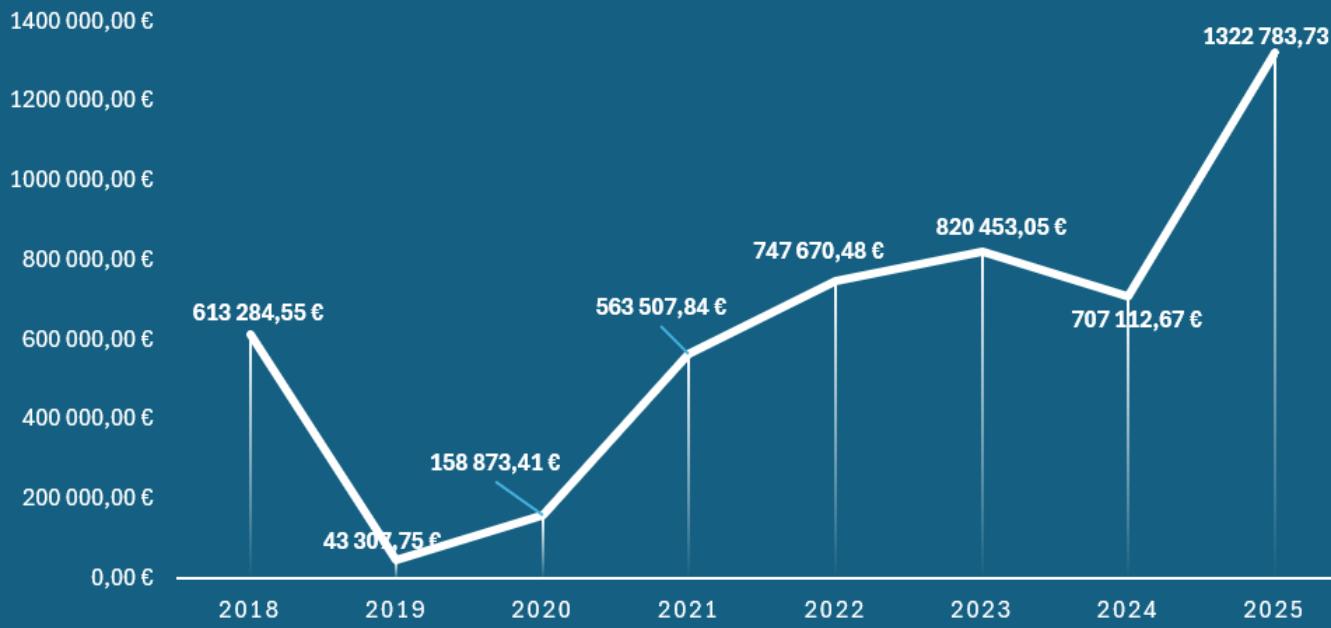
Investissement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de l'exercice	1 300 371,99 €	1 599 160,88 €	3 415 309,36 €	2 131 435,35 €	581 111,13 €	1 171 296,57 €	643 204,34 €	3 681 897,53 €
Dépenses de l'exercice	1 068 139,91 €	2 358 261,48 €	2 480 662,60 €	2 612 939,76 €	1 292 087,69 €	1 656 561,28 €	564 384,29 €	1 170 360,16 €
Résultat de l'exercice	232 232,08 €	-759 100,60 €	934 646,76 €	-481 504,41 €	-710 976,56 €	-485 264,71 €	78 820,05 €	2 511 537,37 €
Résultat reporté		232 232,08 €	-526 868,52 €	407 778,24 €	-71 332,42 €	-782 308,98 €	-1 267 573,69 €	-1 188 753,64 €
Résultat cumulé	232 232,08 €	-526 868,52 €	407 778,24 €	-73 726,17 €	-782 308,98 €	-1 267 573,69 €	-1 188 753,64 €	1 322 783,73 €
RAR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes	5 270 713,53 €	4 327 441,49 €	2 431 607,19 €	1 326 599,47 €	1 778 983,11 €	1 286 834,00 €	1 365 754,00 €	1 365 754,00 €
Dépenses	5 402 217,36 €	4 013 948,03 €	3 136 945,70 €	1 111 420,26 €	1 220 242,86 €	228 389,35 €	356 884,47 €	639 475,12 €
Solde des RAR	-131 503,83 €	313 493,46 €	-705 338,51 €	215 179,21 €	558 740,25 €	1 058 444,65 €	1 008 869,53 €	726 278,88 €
<i>Besoin de financement</i>		<i>-213 375,06 €</i>	<i>-297 560,27 €</i>		<i>-223 568,73 €</i>	<i>-209 129,04 €</i>	<i>-179 884,11 €</i>	
<i>Couv complémentaire</i>								
Capacité de financement	100 728,25 €			141 453,04 €				2 049 062,61 €
Rappel résultat de fonctionnement	232 232,08 €	-526 868,52 €	407 778,24 €	-73 726,17 €	-782 308,98 €	-1 267 573,69 €	-1 188 753,64 €	1 322 783,73 €
Affectation 1068	0,00 €	213 375,06 €	297 560,27 €		223 568,73 €		179 884,11 €	0
Résultat reporté N+1	613 284,55 €	43 307,75 €	158 873,41 €	563 507,84 €	747 670,48 €	820 453,05 €	707 112,67 €	1 322 783,73 €

AR Prefecture

Les résultats comptables

UN résultat reporté au service des années au budget national détérioré

EVOLUTION DU RESULTAT REPORTÉ-ASSAINISSEMENT



Un résultat reporté qui s'accroît à titre exceptionnel,

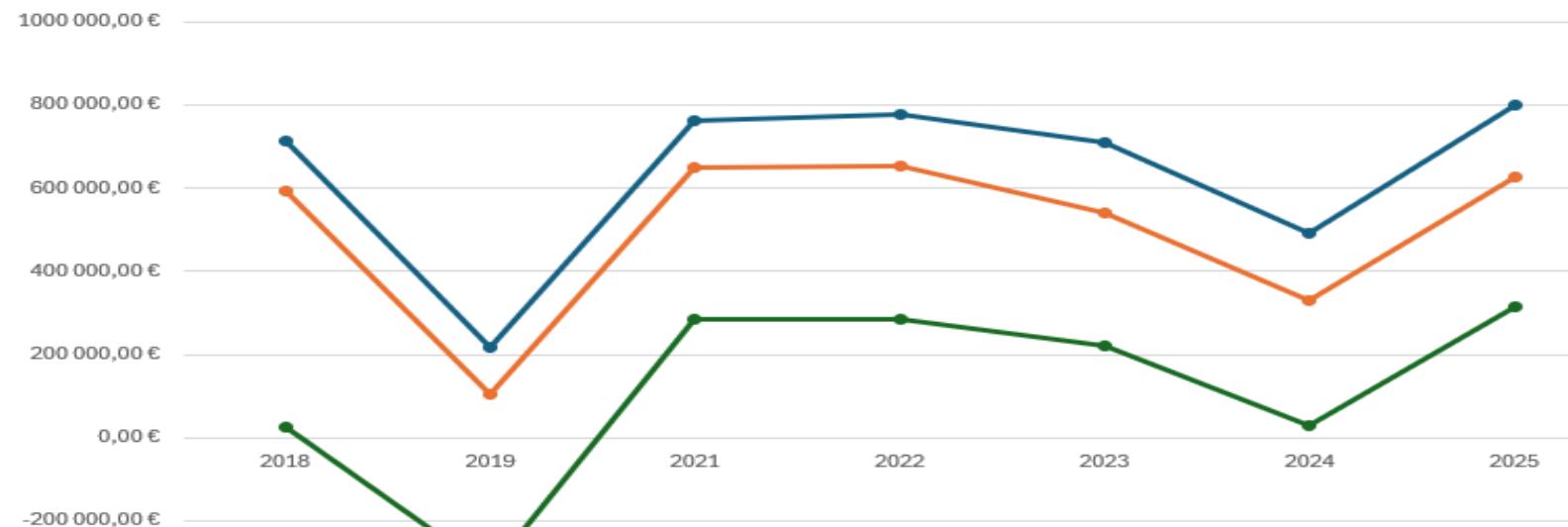
- au regard de l'encaissement en 2025 des avances de subventions de l'Agence de l'eau pour le programme de réhabilitation des réseaux d'eau,
- évitant ainsi le recours à la couverture d'un déficit de la section d'investissement.

Les ratios budgétaires

L'évolution du résultat

Fonctionnement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes réelles de Fonctionnement	882 464,44 €	768 516,47 €	1 087 403,18 €	1 143 735,99 €	1 106 437,00 €	1 015 177,62 €	1 020 352,38 €	1 355 001,76 €
Dépenses de fonctionnement hors dette	170 713,82 €	551 990,77 €	328 204,15 €	381 168,59 €	329 515,37 €	307 130,35 €	530 219,84 €	556 772,41 €
Epargne de gestion	711 750,62 €	216 525,70 €	759 199,03 €	762 567,40 €	776 921,63 €	708 047,27 €	490 132,54 €	798 229,35 €
Intérêts de la dette	118 466,07 €	110 682,15 €	102 468,60 €	112 932,97 €	123 344,01 €	166 244,62 €	161 281,47 €	170 749,56 €
Epargne Brute	593 284,55 €	105 843,55 €	656 730,43 €	649 634,43 €	653 577,62 €	541 802,65 €	328 851,07 €	627 479,79 €
Capital de la dette	566 604,56 €	425 373,15 €	312 330,85 €	365 967,26 €	369 058,82 €	321 734,80 €	300 911,75 €	314 062,63 €
Epargne nette	26 679,99 €	-319 529,60 €	344 399,58 €	283 667,17 €	284 518,80 €	220 067,85 €	27 939,32 €	313 417,16 €

Evolution de l'épargne



AR Prefecture

Une épargne au service du projet communautaire

Le Plan pluriannuel d'investissement

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_001-DE

Reçu le 20/02/2026



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

- SITUATION BUDGETAIRE
-
- BUDGET PRINCIPAL
-
- BUDGETS ANNEXES
-
- FISCALITE
-
- ORIENTATIONS
-
- PROJETS
- AR Prefecture

BUDGET PRINCIPAL

Focus sur le personnel



Les charges de personnel 2024-2025

		2024	2025	2026
Charges de personnel brutes	Synthèse -Proposition budgétaire	1 277 974,00 €	1 437 033,00 €	1 504 000,00 €
Recettes liées au financement des postes	Recettes liées au financement des postes	211 449,53 €	354 253,94 €	374 253,94 €
	Remboursement IJ	5 999,69 €	0,00 €	20 000,00 €
	Financement France Service	70 000,00 €	135 000,00 €	135 000,00 €
	Financement OPAH	105 449,84 €	174 827,60 €	174 827,60 €
	Appel à projet régional- financement OPAH	15 000,00 €	44 426,34 €	44 426,34 €
	Financement poste VTA	15 000,00 €		
	Assainissement	0	81 901,00 €	82 000,00 €
Coût net du personnel		1 066 524,47 €	1 000 878,06 €	1 047 746,06 €

Dont Effet loi de finances + 18 k€

Sommaire

I- Le contexte économique et financier

II- L'évolution structurelle des finances des CT

III. La situation financière et fiscale la CCTHPN

IV- Orientation annuelle et projet intercommunal

V- Le rapport d'égalité femmes- hommes



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir



Les collectivités locales évoluent dans un environnement financier marqué par :

- ◆ Une forte incertitude sur les lois de finances futures, cruciales pour la planification budgétaire.
- ◆ Des retours et modifications fréquents des dispositifs réglementaires, qui perturbent les prévisions.
- ◆ Des mesures aux conséquences financières lourdes, qui accentuent la pression sur le fonctionnement.
- ◆ Une nécessité accrue de construire une épargne et un résultat reporté stables, malgré plusieurs années difficiles.



Un renforcement de nos actions arrêtés dans le projet de territoire

- Maintien enveloppe économie
- Développement Marketing territorial
- Revitalisation

1. Une offre économique et une attractivité à offrir

- Capacité accueil ALSH
- Structuration CIAST

3. Une offre de services durables et multi générat

2

2. Une attractivité spatiale en aménagement, d'habitat et développement durable

0

4. Consacrer l'espace communautaire comme espace de solidarités et d'implantation de services publics locaux

2

- Guichet unique Habitat
- PLUI,

6

- France Services
- Une compétence un mode de gestion avec le volet services à la personnes confiées au CIAST sur année pleine



L'action intercommunale : trois publics

**Offrir une assise sur les services créés et déployés
et les actions menées auprès de trois publics**

Les entreprises

Les habitants

Les communes

Le foncier, enjeu des bases et de l'attractivité

- Acquisitions foncières pour renforcer nos ZA
- Combativité en matière de consommation foncière – le PLUI et renforcer action BE/Régie/ soutien juridique

Attractivité par l'installation des entreprises

- Dispositif d'aide économique : maintien de l'enveloppe
- Dispositif FRR : accompagnement de la non- compensation de l'exonération et effet dispositif FRR+
- Guichet unique pour l'accompagnement et renforcement de l'action aller-vers

Les habitants



Associations

Renforcer le lien social
Instruction attentive des dossiers de financement et compensation départementale



Guichet Unique

Habitat France Rénov
France Services
SAD



Travaux

Assainissement
Mobilité et mobilité douce
Fibre et Numérique



Les communes



Ingénierie

Accompagnement recherche
subvention et AAP
Instruction ADS
Secrétariat groupé ?



Mutualisation

Achats groupés
Secrétariat groupé?



Financement

Fonds de concours
DECI



Les fonds de concours intercommunaux- focus

Un exercice déployé avec le fonds DECI



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Une volonté de soutenir l'investissement local

Un accompagnement 900 000 € sur 6 ans pour un projet total à l'investissement local de 3,6 M€

- Une enveloppe de 150 000 € annuels
- Un contrat de 3 ans renouvelable 1 fois
- Un dossier par commune avec un taux FDC de 25 % sur une base éligible plafonnée à 100 000 €

1. Critères de priorisation annuels :

a. Dossier prêt à démarrer

- OS, date de démarrage des travaux, délibération adoptant le plan de financement, descriptif des travaux, durée du chantier, devis, plans, versement sur factures acquittées au prorata –
- Possibilité de report RAR + 1 AN sinon nouveau dossier

b. Nature du projet (section d'investissement)

- Habitat, logements communaux, Aménagement de bourg, bâtiments communaux, infrastructures communales, ...

c. « Droit à tirage » de max 25 k€ sur 6 ans une fois les priorisations levées

d. ~~Voirie (section investissement) pour les communes de – de 500 hab.~~

e. ~~Exclusion DECI déjà accompagné par un dispositif spécifique~~

AR Prefecture



Les principes de construction budgétaire 2026

Le programme d'investissement financé par

1. Maintien de l'épargne nette



Autofinancer le triptyque

Economie + Fibre	300 000 € + 160 000 €
Habitat	250 000 €
Fonds de concours- communes	150 000 € + 50 000 € DECI

2. L'enjeu 2026 : la mise à jour du PPI
Assainissement



Maintenir une épargne en solde de 250 k€

3. Le fruit d'une partie des résultats reportés au service du combat pour l'attractivité du territoire



Financement de l'accompagnement des communes

4. Un recours à l'emprunt dans le cadre des acquisitions foncières



Budget ZAE

Le fonctionnement assuré par maîtrise et optimisation

1. Non augmentation des taux de fiscalité

3. Le pilotage des DSP

2. Actions GEMAPI financées par la taxe

4. Assurer l'activité des services et en assurer la maîtrise

Focus PPI Assainissement 2026

Le programme des travaux

Dépenses

Réhabilitation des eaux usées de Terrasson
Poursuite de la tranche 2 –

1 071 828 €

Station d'épuration de Peyrignac
Réhabilitation

133 000 €

Assainissement du bourg des Côteaux Périgourdins

440 000 €

Station de Tourtoirac

151 800 €

Les poursuites des études préalables aux travaux

Diagnostics

- Condat-sur-Vézère
- La Feuillade
- Pazayac
- Nailhac

18 605 €

Non augmentation de la fiscalité

En matière de fiscalité entreprise

**La communauté de communes
est de droit en FPU**

CFE : 25,11 %

Lissage sur 12 ans

En matière de fiscalité Ménage

Foncier bâti : 4,39 %

Foncier non bâti : 16,65 %

Th additionnelle RS : 2,83 %

Contribution GEMAPI

Produit 2025 : 102 454€



Produit 2026 : selon contributions

AR Prefecture

024-200041150-20260209-DE2026_001-DE
Reçu le 20/02/2026



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir



Sommaire

I- Le contexte économique et financier

II- L'évolution structurelle des finances des CT

III. La situation financière et fiscale la CCTHPN

IV- Orientation annuelle et projet intercommunal

V- Le rapport d'égalité femmes- hommes



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

CCTHPN

Rapport égalité

JANVIER 2026



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Sommaire

L'ÉQUILIBRE H&F PAR CATEGORIE

03

L'ÂGE MOYEN PAR CATÉGORIE

04

ÉQUIPE D'ENCADREMENT COMPOSITION PAR SEXE

05

AGENTS DE CATÉGORIE INTERMÉDIAIRE
COMPOSITION PAR SEXE

06

AGENTS D'EXÉCUTIONS COMPOSITION PAR SEXE

07

L'ÂGE MOYEN PAR PÔLES

08

COMPOSITION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNELS

09

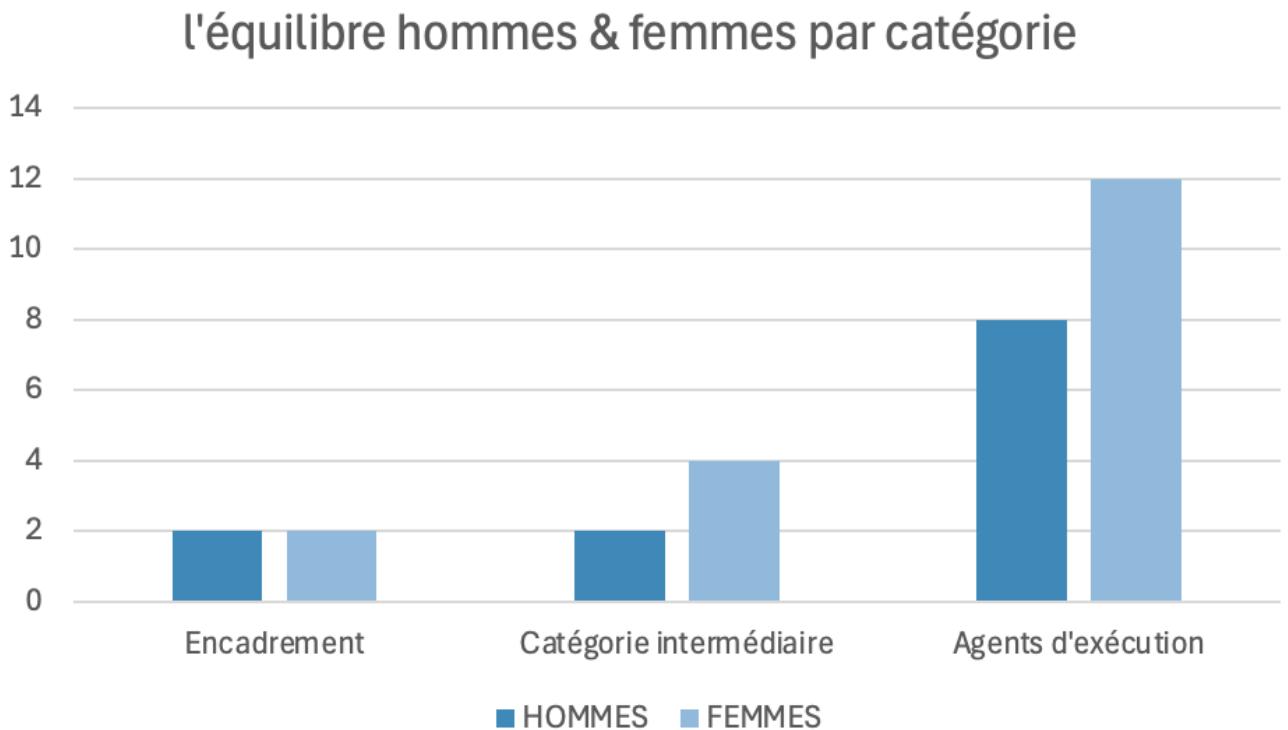




Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

L'ÉQUILIBRE HOMMES & FEMMES PAR CATÉGORIE

CATÉGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Encadrement	2	2	2
Catégorie intermédiaire	2	4	6
Agents d'exécution	8	12	20

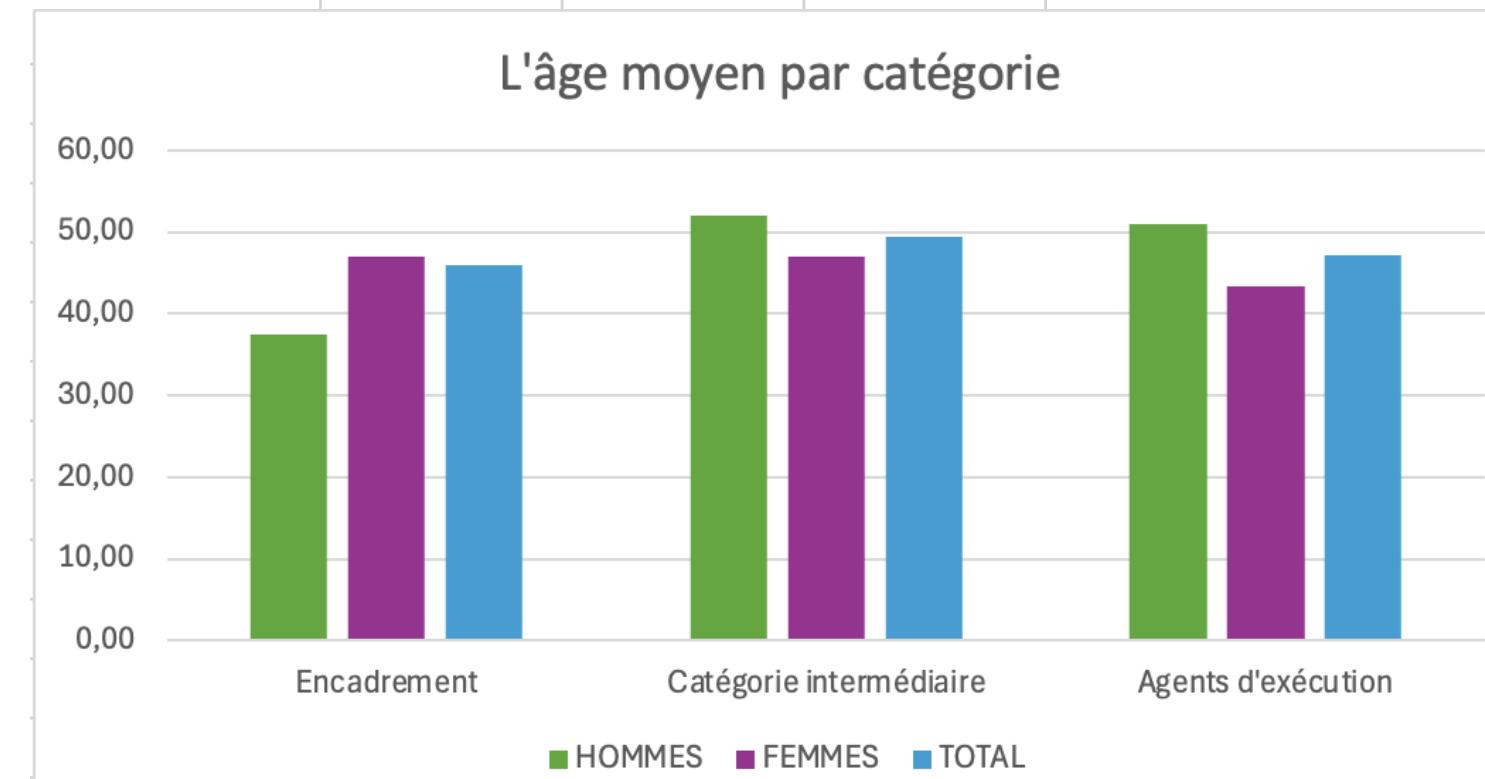




Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

L'ÂGE MOYEN PAR CATÉGORIE

CATÉGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Encadrement	37,50	47,00	45,96
Catégorie intermédiaire	52,00	47,00	49,5
Agents d'exécution	51,00	43,42	47,21



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

COMPOSITION PAR SEXE

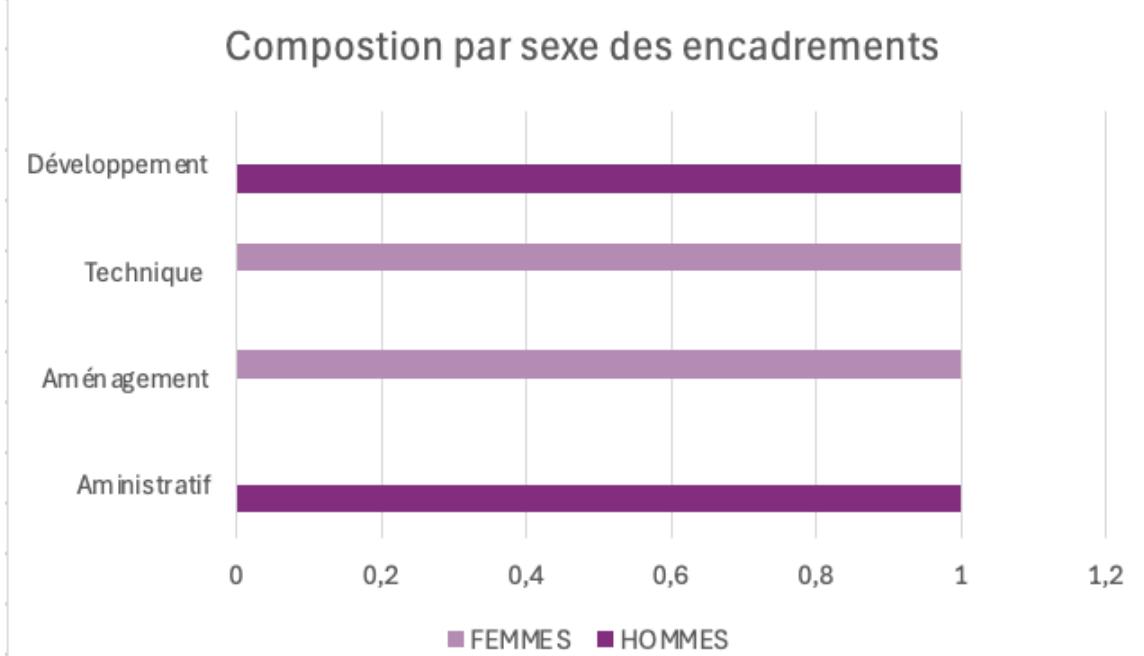
ENCADREMENT	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Aministratif	1	0	1
Aménagement	0	1	1
Technique	0	1	1
Développement	1	0	1



024-200041150-20260209-DE2026_001-DE

Reçu le 20/02/2026

Composition par sexe des encadrements



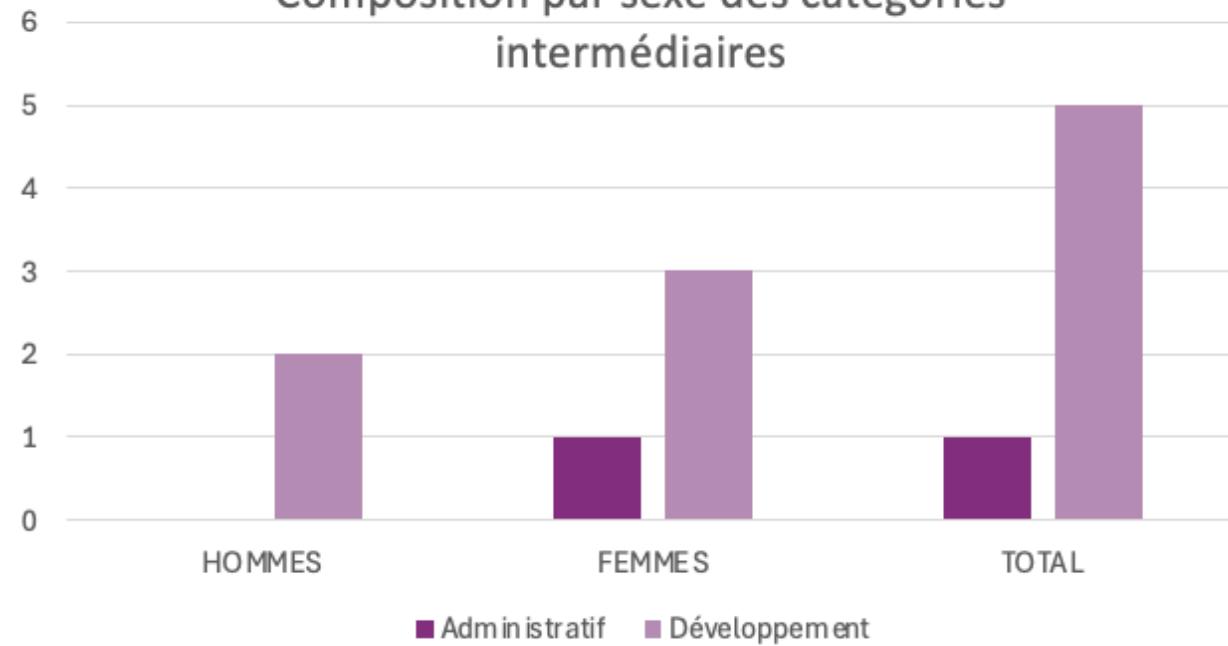
AGENTS DE CATÉGORIE INTERMÉDIAIRE

COMPOSITION PAR SEXE

CATÉGORIE INTERMÉDIAIRE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Administratif	0	1	1
Développement	2	3	5



Composition par sexe des catégories intermédiaires



AGENTS D'EXÉCUTION

COMPOSITION PAR SEXE

AGENTS D'EXÉCUTION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Administratif	1	2	3
Technique	6	1	7
Développement	1	1	2
Solidarité	0	7	7
Aménagement	0	1	1



024-200041150-20260209-DE2026_001-DE

Reçu le 20/02/2026

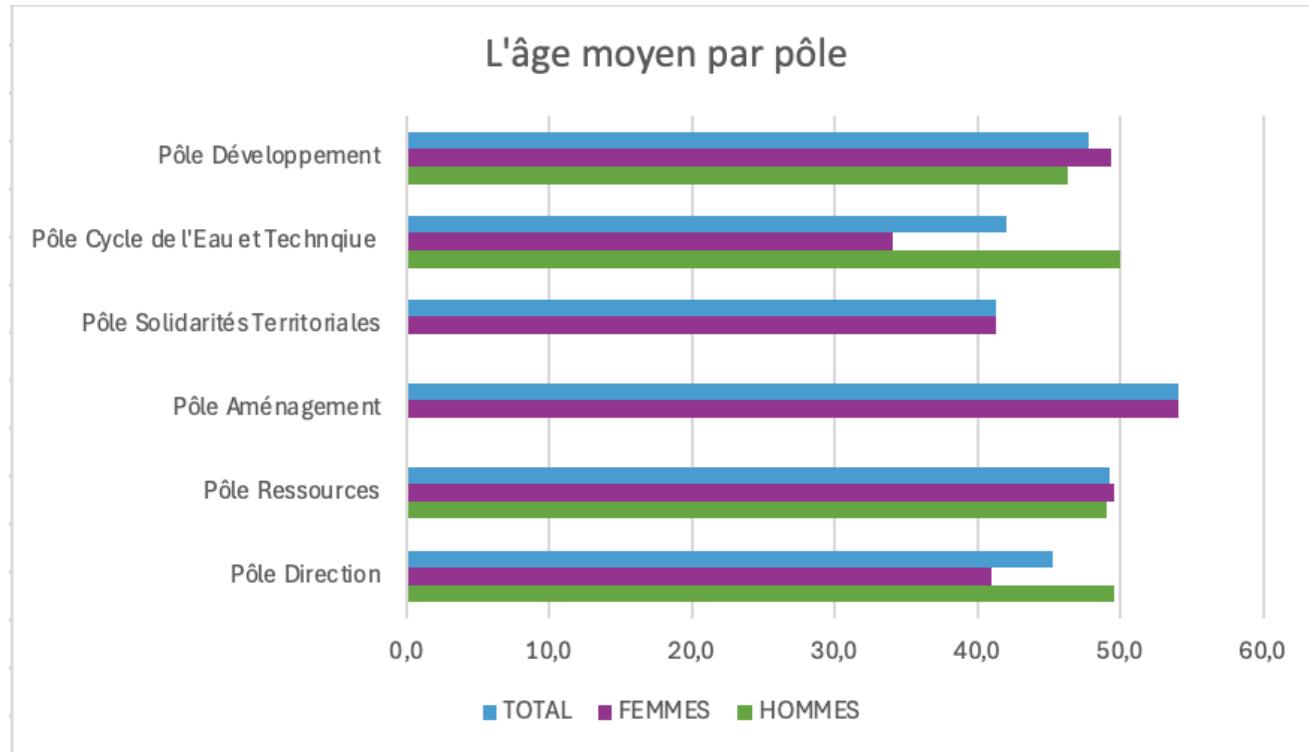
Composition par sexe des agents d'exécution



L'ÂGE MOYEN PAR PÔLE

AGE MOYEN	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Pôle Direction	49,5	41,0	45,3
Pôle Ressources	49,0	49,5	49,3
Pôle Aménagement	0,0	54,0	54,0
Pôle Solidarités Territoriales	0,0	41,3	41,3
Pôle Cycle de l'Eau et Technique	50,0	34,0	42,0
Pôle Développement	46,3	49,3	47,8

L'âge moyen par pôle

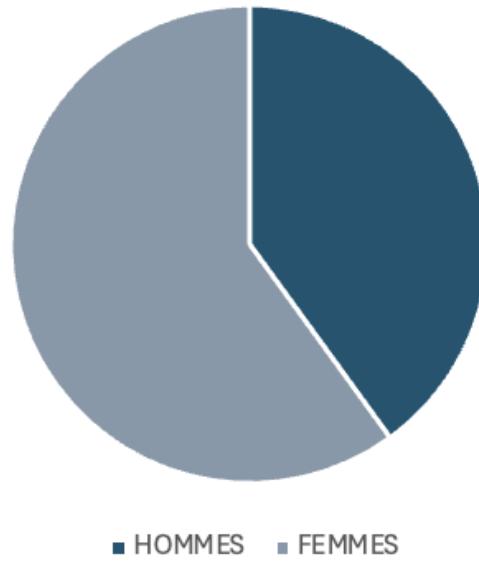


LA COMPOSITION PAR SEXE

de l'ensemble des agents

Sexe	HOMMES	FEMMES	TOTAL
AU TOTAL	12	18	30

Composition par sexe de l'ensemble des agents

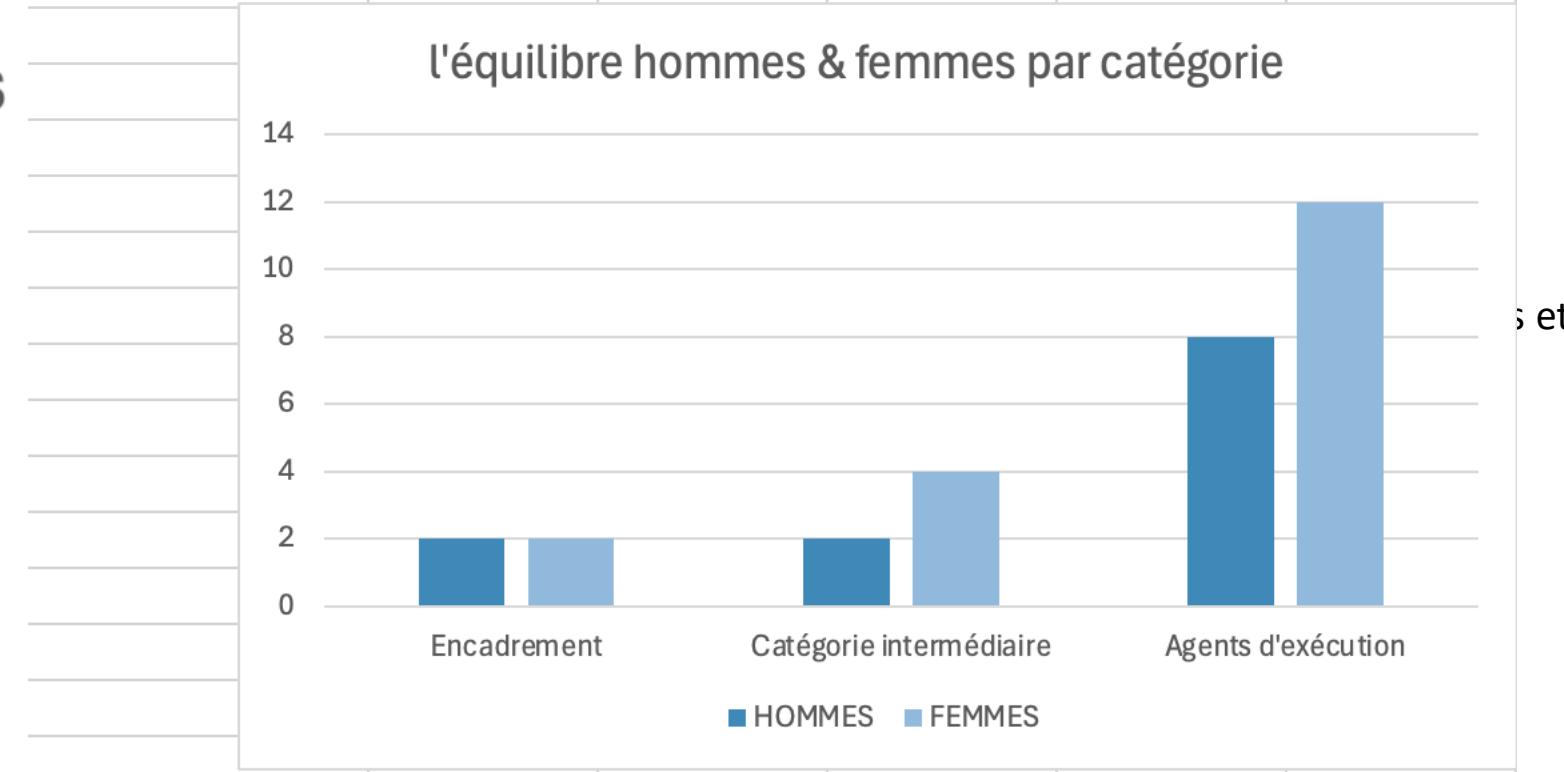


ANALYSE DE L'ÉQUILIBRE HOMMES & FEMMES PAR CATÉGORIE



Communauté de Communes
Terrassonnaise
Haut Périgord Noir

CATÉGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Encadrement	2	2	2
Catégorie intermédiaire	2	4	6
Agents d'exécution	8	12	20

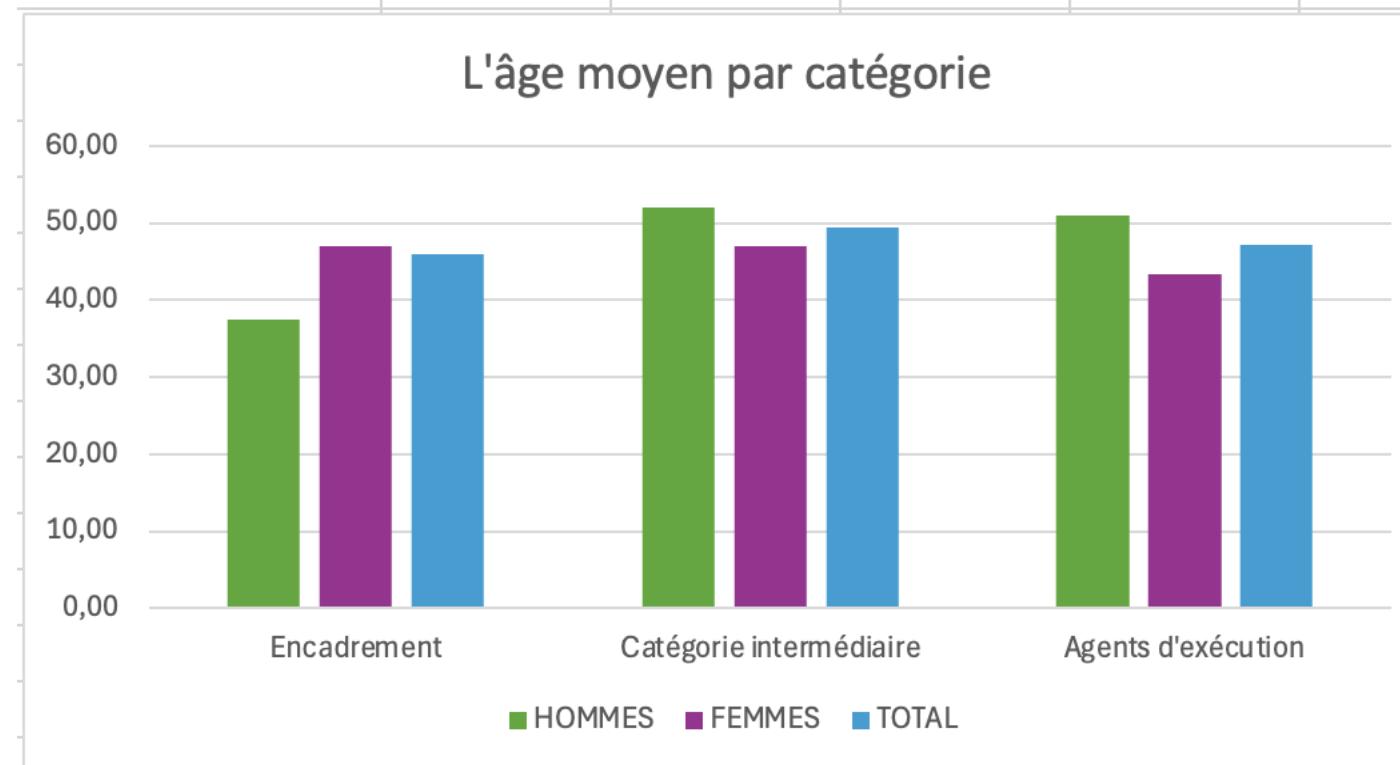




Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

ANALYSE DE L'ÂGE MOYEN PAR CATÉGORIE

CATÉGORIES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Encadrement	37,50	47,00	45,96
Catégorie intermédiaire	52,00	47,00	49,5
Agents d'exécution	51,00	43,42	47,21



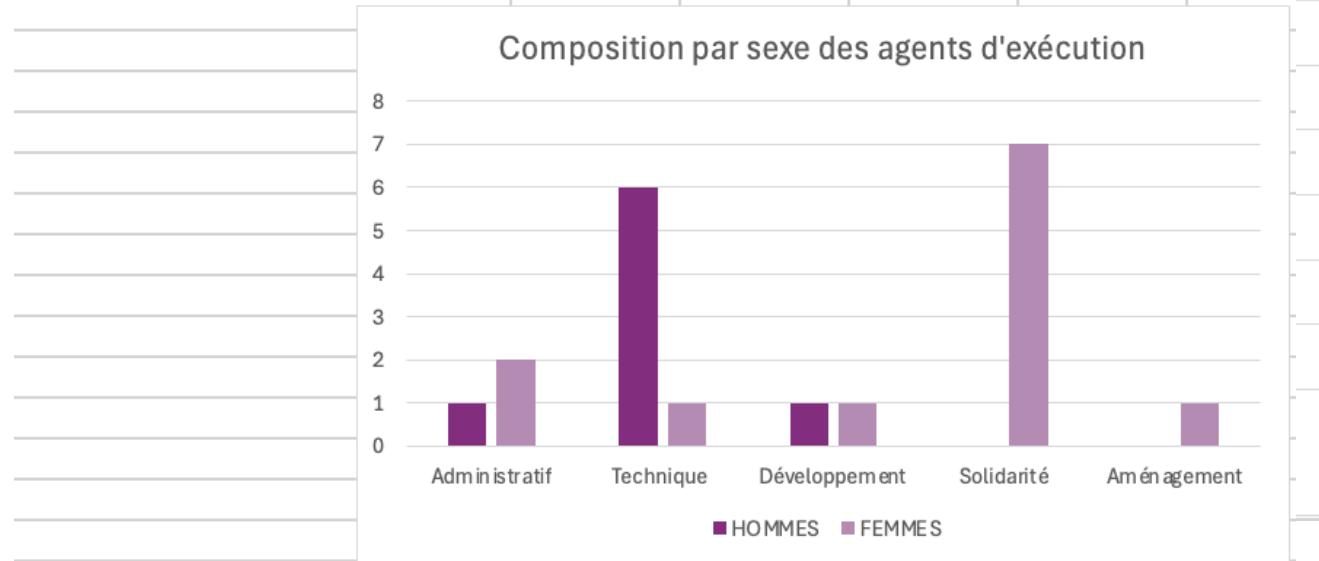
ANALYSE DES COMPOSITIONS PAR SEXE



024-200041150-20260209-DE2026_001-DE

Reçu le 20/02/2026

AGENTS D'EXÉCUTION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Administratif	1	2	3
Technique	6	1	7
Développement	1	1	2
Solidarité	0	7	7
Aménagement	0	1	1



nte
mais
res plus

ANALYSE DE LA COMPOSITION PAR SEXE

de l'ensemble des agents

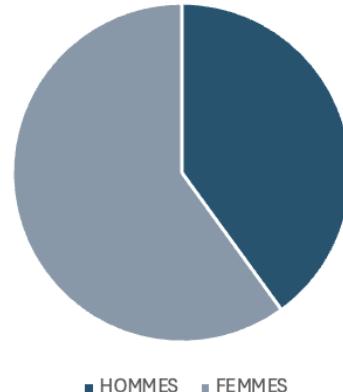
- Femmes : 18 agents
 - Hommes : 12 agents
 - Total : 30 agents

À retenir :

Les femmes sont majoritaires dans l'effectif global (60 %).

Cette répartition globale montre une présence féminine significative au sein de la collectivité.

Composition par sexe de l'ensemble des agents



ANALYSE DE LA MOYEN D'ÂGE PAR PÔLE

Les écarts d'âge entre femmes et hommes varient selon les pôles. Dans plusieurs pôles (Aménagement, Solidarités Territoriales), seuls des femmes sont présentes.

Dans le pôle Ressources, les hommes sont nettement plus jeunes (49 ans) que les femmes (49,5 ans), dans le pôle Développement, les femmes sont aussi plus âgées (49,3 ans) que les hommes (46,3 ans).

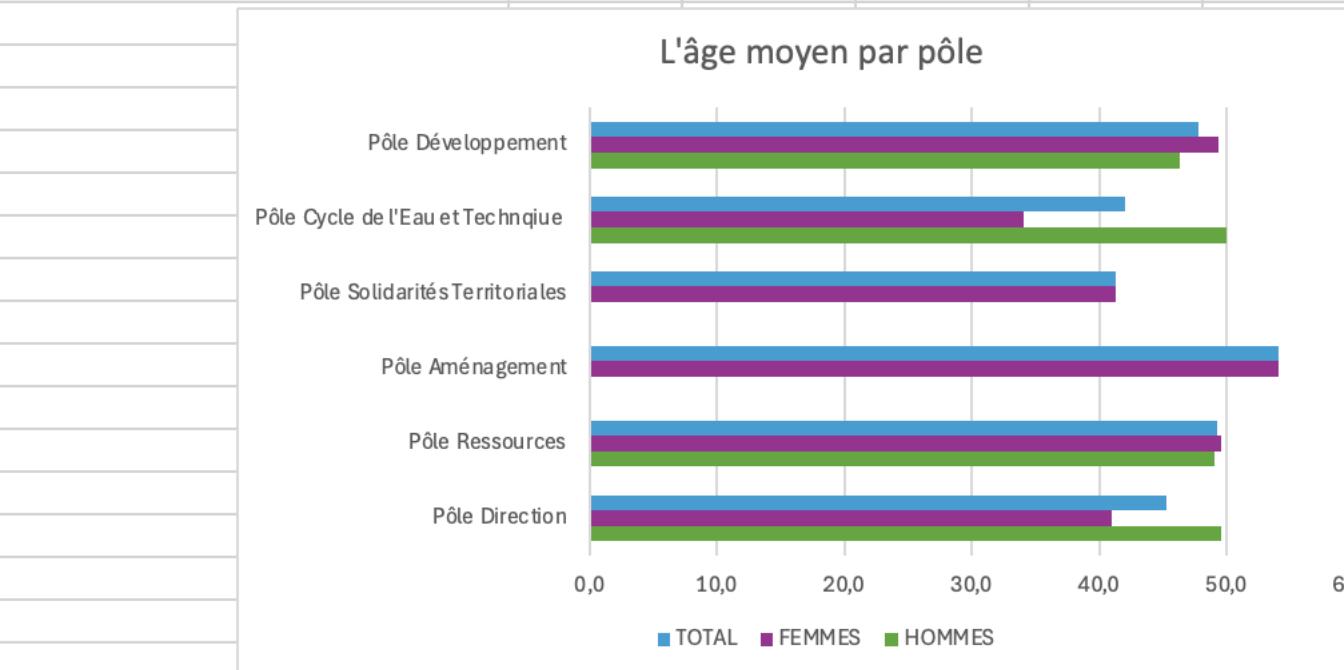
Le pôle Cycle de l'Eau présente l'âge moyen le plus élevé chez les hommes (50 ans).

À retenir :

Ces écarts peuvent refléter des différences d'accès, d'ancienneté ou de parcours professionnels.

L'absence de mixité dans certains pôles limite les comparaisons.

AGE MOYEN	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Pôle Direction	49,5	41,0	45,3
Pôle Ressources	49,0	49,5	49,3
Pôle Aménagement	0,0	54,0	54,0
Pôle Solidarités Territoriales	0,0	41,3	41,3
Pôle Cycle de l'Eau et Technquie	50,0	34,0	42,0
Pôle Développement	46,3	49,3	47,8



Rapport Egalité Femme-Homme

PLAN D'ACTIONS

AXE 1 : LUTTER CONTRE LES STEREOTYPES

Sensibiliser le personnel et les élus/élues

Organiser une formation/sensibilisation dans le plan de formation de la CC

Communication interne non stéréotypée

Veiller à une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur tous les documents de communication

Agir auprès des jeunes publics

Engager une réflexion dans le cadre de la CTG avec les partenaires en lien avec la jeunesse : crèches, centres de loisirs, écoles, ...

Rapport Egalité Femme-Homme

PLAN D'ACTIONS

AXE 2 : GARANTIR LA NON- DISCRIMINATION DANS L'ACCES A L'EMPLOI

Mentions à intégrer dans les fiches de poste et offres d'emploi

Indiquer au féminin et au masculin les titres, grades et fonctions sur les fiches de postes, offres d'emploi et documents et supports produits par la direction des ressources humaines

Sensibilisation

Sensibiliser les agents/agentes qui recrutent



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

